Publié le





#### Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 13 juin 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le 13 juin, à partir de 9 heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée « Vienne » à Poitiers (Vienne), au siège d'Eaux de Vienne-Siveer, 55 rue de Bonneuil-Matours, sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

#### Délibération n°1 Objet : Modification du tableau des effectifs à compter du 13 juin 2023

Date de la convocation : 06/06/2023 Nombre de membres du Bureau : 25

Nombre d'élus présents : 19

Nombre d'élu ayant donné pouvoir : 3 Nombre de droits de vote : 22 (88 %) Secrétaire de séance : Claude Sergent

#### Étaient présents :

Dans la salle "Vienne" (19) : Madame Evelyne AZIHARI Monsieur Rémy COOPMAN Monsieur Patrick CHARRIER Monsieur Dominique DABADIE Monsieur Alain GUILLON Monsieur Claude DAVIAUD Monsieur Bernard HENEAU Monsieur Jean-Pierre JAGER Monsieur Gilbert JALADEAU Madame Odile LANDREAU Monsieur Roland LATU Monsieur Michel MALLET Madame Françoise MICAULT Monsieur Philippe PATEY Monsieur Bernard ROUSSEAU Monsieur Nicolas REVEILLAULT Monsieur Jacques SABOURIN Monsieur Claude SERGENT

#### Absents avant donné pouvoir (3):

Monsieur Thierry TRIPHOSE

Monsieur DORET a donné pouvoir à Monsieur HENEAU Monsieur LUCAUD a donné pouvoir à Monsieur COOPMAN Monsieur RENAUD a donné pouvoir à Monsieur SERGENT

#### Absents excusés (3):

Madame Pascale GUITTET ainsi que Messieurs Christian CHAPLAIN et Frédy POIRIER

Assistaient également à la séance : Messieurs Bruno ALAPETITE, Jean-Philippe JOLY, Olivier HOUSSIN, Yves KOCHER, Pascal LEVAVASSEUR, Alexandre SALINI, Mesdames Mélanie ELIE, Sabine GODET, Louise PEINTUREAU et Sylviane BEAUVAIS et Monsieur Jean-Luc NANOT, chef de service comptable à la Direction générale des finances publiques

Envoyé en préfecture le 21/06/2023 Reçu en préfecture le 21/06/2023

Publié le

ID: 086-200049104-20230613-SAJA\_230613\_\_1-DE

Vu le Code général de la fonction publique (CGFP),

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 30 mai 2023,

Le Président rappelle qu'il appartient au Bureau syndical, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Les emplois permanents occupés et vacants au 13 juin 2023 sont présentés dans le tableau figurant en annexe, par direction. Les mises à jour de cette annexe s'appliqueront à compter 13 juin 2023.

Les modifications proposées prennent en compte les mobilités et recrutements intervenus depuis le 17 avril 2023 et concernent :

- la création d'un poste de Coordinateur·rice topographie, ouvert au cadre d'emplois des techniciens.
- la création d'un poste d'opérateur trice topographe, ouvert aux grades d'adjoint technique principal de 2ème classe à agent de maîtrise principal,
- la suppression d'un poste d'agent SIG et topographie,
- la suppression du poste vacant de Responsable Urbanisme et Travaux ASST permise grâce à la réorganisation de l'activité urbanisme et la création des futurs postes d'assistant technique,
- la suppression du poste vacant de chargé·e urbanisme, diagnostic AEP-ASS et police des réseaux permise grâce à la réorganisation de l'activité urbanisme et la création des futurs postes d'assistant technique,
- la création d'un poste de chargé(e) de mission qualité de l'eau et CVM ouvert aux grades de technicien principal de 2ème classe à ingénieur,
- la création d'un poste de directeur.trice de la recherche, de l'innovation et du développement ouvert au cadre d'emplois des ingénieurs,

D'autre part, il est proposé de modifier l'intitulé de certaines fonctions :

nouvelle fonction = CRÉATION	ancienne fonction = SUPPRESSION
Agent.e topographie	Agent.e SIG et topographie
Opérateur.trice topographe	Dessinateur.trice SIG et topographie
Responsable SIG et topographie	Responsable SIG
Technicien·ne SIG	Technicien·ne SIG et topographie
Chargé(e) Travaux ASST	Chargé(e) Urbanisme et Travaux ASST
Responsable d'exploitation (2 postes)	Responsable d'agence (2 postes)

Le Président rappelle que le Bureau a autorisé, pour certains emplois ciblés, le recrutement d'agents contractuels en cas de recherche infructueuse de candidats fonctionnaires justifiant des diplômes et de l'expérience professionnelle explicités dans les offres d'emploi qui seront publiées :

Reçu en préfecture le 21/06/2023

Publié le

ID: 086-200049104-20230613-SAJA\_230613\_\_1-DE

Emplois ouverts aux contractuels sur le fondement de l'article L.332-8 du CGFP	Motifs
Chargé·e assurances et sinistres Chargé·e d'études et de travaux Chargé·e marchés publics Chargé·e de projets Chargé·e de projets informatiques Chef·e de projet Chargé·e schémas directeurs PGSSE Chargé·e surveillance qualité eau itinérant.e Conseiller·ère de prévention Coordinateur·trice applications métiers Coordinateur·trice télégestion Electromécanicien·ne Responsable centre d'exploitation Responsable service relève et facturation Responsable service clients et ressources internes Technicien·ne SIG Technicien·ne systèmes et réseaux Urbaniste SI	recrutements antérieurs de fonctionnaires infructueux
Responsable du pôle des services numériques Attaché.e de communication Chargé·e d'affaires maîtrise d'ouvrages Chargé·e d'urbanisme Chargé.e de mission qualité de l'eau et CVM Contrôleur·euse de gestion Coordinateur·trice commande publique Coordonnateur·trice des approvisionnements Ingénieur·e grands projets Magasinier approvisionneur Postes de Direction: DGS, DRH, DAFIC, DP, DE, DESI, DRID Responsable d'exploitation Responsable des affaires juridiques et assemblées Responsable maîtrise d'oeuvre ouvrages et adjoint au responsable management de la qualité et environnement Responsable pôle achats et moyens généraux Responsable Santé Sécurité au Travail Responsable schémas directeurs et PGSSE Responsable service contrôles AC/ANC Responsable service ressources	Fonctions spécialisées : Les domaines de compétences sont spécifiques et nécessitent une ou des qualifications particulières.  Les domaines de compétences présents ici peuvent être qualifiés par une expertise forte et/ou stratégique pour l'organisation d'Eaux de Vienne Siveer.

Le Président propose l'ajout à cette liste de nouveaux postes (fonctions avec domaines de compétences spécifiques et nécessitant des qualifications particulières ou recrutements antérieurs de fonctionnaires infructueux) :

- Directeur.trice de la Recherche, de l'Innovation et du Développement (DRID),

Reçu en préfecture le 21/06/2023

Publié le

ID: 086-200049104-20230613-SAJA\_230613\_\_1-DE

- Responsable d'exploitation,
- Responsable infrastructures et assistance numérique,
- Chargé.e de mission qualité de l'eau et CVM.

Les contrats proposés seront de 3 ans maximum et renouvelables par reconduction expresse. La durée totale des contrats en CDD ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, les contrats des agents seront reconduits pour une durée indéterminée.

Le recrutement d'agents contractuels ne pourra être prononcé qu'à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19/12/19 et n°88-145 du 15/02/88, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics. La rémunération sera alors calculée sur la base d'un indice majoré contenu dans l'espace délimité par le grades minimum et maximum de notre organigramme fonctionnel, et en prenant en compte la qualification détenue par l'agent retenu ainsi que son expérience professionnelle.

Il est rappelé que pour les autres emplois du tableau, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les collectivités et établissements peuvent recruter, en application de l'article L.332-14, un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

Le Président précise que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois créés sont inscrits aux budgets primitifs de l'exercice 2023.

#### Le Bureau décide, à l'unanimité :

- d'approuver le tableau des effectifs d'Eaux de Vienne Siveer à compter du 13 juin 2023, tel gu'il figure en annexe ;
- de pourvoir certains emplois listés plus haut, à défaut de fonctionnaires correspondant au profil recherché, par des agents contractuels sur la base de l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique et comme exposé ci-dessus;
- d'autoriser le Président à signer tous les documents en lien avec la mise en place et la gestion de ces contrats.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président,

Signé électroniquement par : Rémy COOPMAN Date de signature : 21/06/2023 Qualité : Actes -Président

											Envoyé en préfecture le 21/06/2023
			TABLE	EAU DES POS	TES PERMANENTS						Reçu en préfecture le 21/06/2023  Publié le
-ction	FILIEDE	LIBELLE DE L'EMPLOI	GRADE	GRADE	Possibilité de pourvoir le poste par un contractuel	Postes permanents	DONT Postes	Postes permanents	Durée		ID: 086-200049104-20230613-SAJA_230613
ECTION FILIERE		LIBELLE DE L'EMPLOI	MINIMUM *	MAXIMUM *	sur le fondement de l'article L332-8 2°	pourvus au 13/06/2023	occupés par un contractuel	vacants au 13/06/2023	de travail	OBSERVATIONS - PRECISIONS	
		Agent·e accueil et administration générale	AA	AAP1C	NON	1			TC		
		Agent e de coordination garage	AA	AAP1C	NON	1			TC		
		Assistant e grands comptes - Assistant e de Direction	AA	R	NON	1			TC		
		Chargé e assurances et sinistres	R	RP1C RP1C	OUI			1	TC TC		
		Chargé·e des marchés publics Chargé·e juridique et des assemblées	R R	RP1C RP1C	NON	2	2		TC		
		Chef-fe de projet facturation, clientèle et relève	R	A	OUI	1	1		TC		
		Conseiller-ère clientèle	R	RP1C	NON	1			TC		
		Coordonnateur·rice de la commande publique	R	A	OUI	1			TC		
		Directeur rice de l'Administration, des Finances et de la Clientèle	Α	AHC	OUI	1			TC		
		Gestionnaire comptable	AA	AAP1C	NON	9			TC		
		Gestionnaire facturation	AA	R	NON	3			TC		
		Responsable des affaires juridiques et assemblées	Α	AP	OUI	1	1		TC		
		Responsable des releveurs de compteurs	R	RP1C	NON			1	TC	poste vacant suite mobilité interne	9
		Responsable facturation	R	RP1C	NON	1	1		TC		
		Responsable grands comptes	A	AP	NON	1			TC		
		Responsable pôle achats et moyens généraux	A	AP	OUI	1	1		TC		
		Responsable service clients et ressources internes - coordinateur-rice territorial de la relation Responsable service comptabilité	R R	A	NON	1	1		TC TC		
		Responsable service comptabilitie  Responsable service relève et facturation	R	A	OUI	1	1		TC		
		Agent-e d'entretien siège	AT	ATP1C	NON	1	1		TNC	30/35ème	
		Agent e d'entreuen siege	AT	ATP1C	NON	2			TC	Co/occinic	
		Agent · e Patrimoine	AT	ATP1C	NON	2			TC		
		Coordonnateur·rice des approvisionnements	T	TP1C	OUI			1	TC		
		Expert·e comptage et consommation	AT	AMP	NON	1			TC		
		Magasinier·ère approvisionneur - adjoint.e au coordonnateur·rice des approvisionnements	AM	AMP	OUI	1	1		TC		
		Magasinier ère de centre	AT	AMP	NON	3		2	TC	1 poste vacant créé par délib 11/1	0/2022
		Magasinier.ère livreur.se	AT	ATP1C	NON	2			TC		
		Magasinier.ère itinérant.e	AT	ATP1C	NON			2	TC	2 postes créés délib 11/10/2022	
		Releveur·euse de compteurs Responsable approvisionnements	AT	ATP1C TP2C	NON NON	9	1		TC TC		
		Responsable Patrimoine	AM AM	AMP	NON	1			TC		
		Responsable service bâtiment et parc véhicule	T	TP1C	NON	1			TC		
		r teoperiodade del vice datiment et pare veriodie			TOTAUX	53	11	7			
	Administrative	Assistant·e DGS / Elus	AA	RP2C	NON	2			TC		
		Attaché·e de communication	R	Α	OUI	1	1		TC		
		Chargé·e de communication	R	RP1C	NON	1	1		TC		
		Contrôleur euse de gestion	Α	AP	OUI			0	TC	poste gelé	
		Secrétaire administrative et communication	AA	AAP1C	NON	1			TC		
		DGEP 80 à 150 000 hab		.==.	OUI	1			TC		
		Agent e gestion de la donnée SST	AT T	ATP1C	NON OUI	1		1	TC		
		Chargé.e de mission qualité de l'eau et CVM Conseiller·ère prévention	T	TP1C	OUI			2	TC TC	Création de poste poste vacant suite mutation	
		Directeur général des services	IC	ICHC	OUI	1			TC	poste vacant suite mutation	
		Ingénieur.e grands projets	I	IP	OUI	1			TC		
		Responsable santé et sécurité au travail	Ī	I	OUI	1	1		TC		
			•		TOTAUX	10	3	3			
	Administrative	Assistant.e Ressources	AA	R	NON	1					
	Technique					_		_			upprimé avec la création d'un opérateur
		Agent e SIG et topographie	AT	ATP1C	NON	2		1	TC	topographie.	
		Chargé e analyses laboratoire	AT T	TP2C TP1C	NON OUI	2	4	1	TC TC	création délib 12/04/2022	
		Chargé·e de projets Chargé·e surveillance qualité eau	AT	TP1C	NON	2	4	1	TC	Greation delib 12/04/2022	
		Chargé·e surveillance qualité eau itinérant	AM	TP2C	OUI	3	2		TC		
		Chef-fe de projet décisionnel	T	I I	OUI	1	1		TC		
		Coordinateur·rice applications métiers	T	TP1C	OUI	2	2		TC		
		Coordinateur·rice topographie	Т	TP1C	NON			1	TC	Création suite réorga su service S	SIG sur volet topographie
		Dessinateur-rice SIG et topographie	AT	AMP	NON	0			TC	1 poste supprimé avec la créatior	
		Développeur euse	Т	TP1C	NON	1			TC		
		Directeur·rice de l'eau et des systèmes d'information	l	IHC	OUI	1			TC		
		Hydrogéologue	T	I	NON	1			TC		1010 1 111 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
		Opérateur topographie	AT	AMP	NON OUI	2		1	TC TC	2 creations (avec suppression d'1	agent SIG et d'1 dessinateur SIG)
		Responsable pôle services numériques		l IP							

										Envoyé en préfecture le 21/06/2023
			TABL	EAU DES POS	TES PERMANENTS					Reçu en préfecture le 21/06/2023
							T		T	Publié le S-LOW
					Possibilité de					ID: 086-200049104-20230613-SAJA 230613 1-D
					pourvoir le poste	Postes	DONT	Postes		
DIDECTION		LIDELLE DE LIEMPLO.	GRADE	GRADE	par un contractuel		Postes	normananta	Durée	
DIRECTION	FILIERE	LIBELLE DE L'EMPLOI	MINIMUM *	MAXIMUM *	sur le fondement	pourvus au	occupés par	vacants au	de	OBSERVATIONS - PRECISIONS
					de l'article L332-8	13/06/2023	un	13/06/2023	travail	
					2°		Contractaer			
		Responsable service ressource	I	I	OUI	1	1		TC	
		Responsable service surveillance qualité eau	Т	TP1C	NON	1			TC	
		Responsable SIG et topographie	Т	l	NON	1			TC	changement d'intitulé
		Technicien·ne SIG et topographie	AM	TP1C	OUI	2	1		TC	changement d'intitulé
		Technicien·ne Systèmes et réseaux	AM	TP1C	OUI	4	2	1	TC	création délib 11/10/2022
		Urbaniste SI	T		OUI	1	1		TC	
					TOTAUX	33	15	6	5	
DP	Administrative	Assistant ·e de Direction	AA	R	NON	1			TC	
		Chargé.e de l'exécution des marchés de travaux	AA	R	NON	2			TC	
	Technique	Chargé·e d'affaires maitrise d'ouvrages	l	IP	OUI	2			TC	
		Chargé·e d'études et de travaux ouvrages	T	TP1C	OUI	3			TC	
		Chargé·e d'études et de travaux réseaux	AM	T .	OUI	5			TC	/ / / / /// - T/0000
		Chargé.e d'urbanisme	<u>l</u>	l l	OUI			1	TC	création délib 5/7/2022
		Chargé.e des schémas directeurs et PGSSE Chargé.e maîtrise d'œuvre ouvrages	I	I I	OUI	1	1		TC TC	
		Directeur-rice de la prospective	I	IHC	OUI	1			TC	
		Responsable maîtrise d'œuvre ouvrages et adjoint au responsable de pôle	<u> </u>	IP	OUI	<u> </u>		1	TC	création délib 5/7/2022
		Responsable maîtrise d'œuvre réseaux		I I	NON	2		<u> </u>	TC	creation delib 3/1/2022
		Responsable management de la qualité et de l'environnement	<u> </u>	IP	OUI	1	1		TC	
		Responsable pôle ingénierie		IP	NON	1			TC	
		Responsable schémas directeurs et PGSSE	<u> </u>	i	OUI	1	1		TC	
		Troopenbasic continue and colours of the coope			TOTAUX	21	. 3	2		
DRH	Administrative	Chargé·e emploi et formation	R	RP1C	NON	1	1	_	TC	
Ditti	rammonanve	Directeur-rice des ressources humaines	A	AHC	OUI	1	<u> </u>		TC	
		Gestionnaire de la formation et des oeuvres sociales	AA	AAP1C	NON	1	<u> </u>		TC	
		Gestionnaire de la paie et du personnel	AA	R	NON	3			TC	
		Responsable administration du personnel	R	A	NON	1			TC	
		Responsable développement RH	Α	Α	NON	1			TC	
	Technique	Déchargé syndical (1 agent de maîtrise principal)	'		•	1			TC	
					TOTAUX	9	1	0	)	
DRID	Technique	Directeur·rice de la recherche, de l'innovation et du développement	1	IHC	OUI			1	TC	Création de poste
	roomiquo	Endough filed de la reciterate, de rimiteration et da developpenheix			TOTAUX		0	1		ordanon de peste
DE	Administrative	Adjoint e responsable secrétariat et clientèle	AA	R	NON	1			TC	
_	rammonanvo	Assistant·e de Direction	AA	R	NON	1			TC	
		Chargé·e administrative des services techniques	AA	AAP1C	NON	1			TNC	agent interco 15/35ème
		Chargé·e de secrétariat et clientèle assainissement	AA	AAP1C	NON	2			TC	-g
		Chargé·e de planification	AA	R	NON	1			TC	
		Chargé·e secrétariat et clientèle	AA	AAP1C	NON	13		2	TC	
		Chargé·e secrétariat et clientèle	AA	AAP1C	NON	4			TNC	24,5/35ème - 24/35ème - 17,5/35ème - agent interco 14/35ème
		Chargé·e secrétariat, clientèle et comptabilité	AA	AAP1C	NON	3			TC	
		Chargé·e secrétariat, clientèle et urbanisme	AA	AAP1C	NON	1			TC	
		Responsable secrétariat et clientèle	R	RP1C	NON	3	1		TC	
	Technique	Adjoint e responsable hydrocurage	AT	AMP	NON	2			TC	
		Adjoint·e responsable ouvrages	AM	AMP	NON	4	1	1	TC	création délib 11/04
		Adjoint·e responsable ouvrages - Électromécanicien·ne ouvrages	AT	AMP	NON	1			TC	Fonction d'adjoint à supprimer dès le recrutement du responsable ouvrages
		Adjoint e responsable réseaux	AM	AMP	NON	7		1	TC	
		Adjoint e responsable service contrôle AC/ANC	AM	TP2C	NON			1	TC	
		Agent e de contrôle AC/ANC	AT	AMP	NON	6			TC	
		Agent e Exploitation Ouvrages	AT	ATP1C	NON	6		1	TC	
		Agent·e Exploitation Ouvrages - Agent·e contrôle qualité  Agent·e Exploitation Réseaux	AM AT	AMP	NON NON	71	3	6	TC TC	1 création sur délib 11/04 + suppression 1 poste suite licenciement agent
		Agent·e Exploitation Réseaux Agent·e Exploitation Réseaux (travaux)	AT	ATP1C	NON	4	J 3	1	TC	1 organion our domo 11/04 - ouppression i poste suite ilentidentent agent
		Agent e hydrocureur	AT	ATP1C	NON	9		2	TC	+ 1 poste vacant suite mobilité interne
		Agent e riydrocarear Agent e reférent caméra	AT	AMP	NON	2			TC	. posta radam dano modino monto
		Chargé·e d'études (assainissement)	AM	TP2C	NON	2			TC	
		Chargé e diagnostic réseaux AEP-Défense incendie	AT	AMP	NON	2			TC	
		Chargé e suivi exploitation réseaux ASST	AM	AMP	NON	1			TC	
		Chargé·e suivi exploitation réseaux ASST - Agent·e Exploitation Réseaux	AT	AMP	NON	1			TC	
		Chargé e travaux ouvrages agence	AM	AMP	NON	1			TC	
		Chargé·e travaux réseaux	AM	AMP	NON	1	1		TC	
		Chargé·e <del>urbanisme et</del> travaux assainissement	AM	AMP	NON	2			TC	modification de l'intitulé dans le cadre de la réorganisation de l'urba
		Chargé-e urbanisme, diagnostic AEP-ASS et police des réseaux	AM	AMP	NON			0	TC	1 poste supprimé dans le cadre de la réorg de l'urba
1		Chargé e de secrétariat et clientèle assainissement	ΔT	ATP1C	NON	1 1	1	I	TC.	

AT

ATP1C

TC

Chargé e de secrétariat et clientèle assainissement

TABLEAU DES POSTES PERMANENTS											Reçu en préfecture le 21/06/2023 5246 Publié le
IRECTION	FILIERE	LIBELLE DE L'EMPLOI	GRADE MINIMUM *	GRADE MAXIMUM *	1.	pourvus au	DONT Postes occupés par un contractuel	Postes permanents vacants au 13/06/2023	Durée de travail		Publié le ID : 086-200049104-20230613-SAJA_23061
		Chargé·e devis et DICT	AT	ATP1C	NON	1			TC		
		Chargé e devis et urbanisme	AM	AMP	NON	1			TC		
		Chargé·e du suivi des rejets industriels	AM	TP2C	NON	2			TC		
		Coordinateur·rice télégestion	Т	TP1C	OUI	2	2		TC		
		Directeur·rice de l'exploitation	I	IHC	OUI	1			TC		
		Électromécanicien ne ouvrages	AT	AMP	OUI	47		8	TC	postes vacants + 1 création déli 1	1/04
		Électromécanicien ne ouvrages - agent e de contrôle qualité	AM	Т	NON	1			TC		
		Mécanicien·ne - Soudeur·se agence	AT	ATP1C	NON	1			TC		
		Responsable centre d'exploitation	AM	TP1C	OUI	5		1	TC		
		Responsable centre d'exploitation - Responsables ouvrages	Т	TP1C	NON	2			TC		
		Responsable centre d'exploitation - Responsables réseaux	Т	TP1C	NON			1	TC		
		Responsable d'agence	I	IP	NON	2		2	TC	Suppression à venir des 2 postes	pourvus (transformés en responsables
		Responsable d'exploitation	I	IP	OUI			2	TC	Création avec suppression de 2 p	ostes de responsables agence
		Responsable hydrocurage	AM	TP2C	NON	2			TC		
		Responsable ouvrages	AM	TP2C	NON	5		2	TC	2 postes vacants (Loudun+Châte	llerault)
		Responsable pôle assainissement	l l	IP	OUI	1		1	TC	poste de tuilage à supprimer au d	épart en retraite de l'occupant actuel
		Responsable réseaux	AM	TP2C	NON	8		1	TC	poste vacant Châtell	
		Responsable secrétariat et clientèle	AM	AM	NON	1			TC		
		Responsable service contrôles AC/ANC	Т	TP1C	OUI			1	TC	création de poste délib 24/01/202	3
		Responsable urbanisme et travaux assainissement	Ŧ	TP1C	NON			0	ŦC	1 poste supprimé dans le cadre d	e la réorg de l'urba
					TOTAUX	236	8	34			
			NOMBRE 1	TOTAL DE PO	STES PERMANENTS	362	41	53		•	

Légende des codes grade

AA	Adjoint Adı	ministratif		
		Annin Su au		
AAP2	P2C Adjoint Administratif Principal de 2ème classe			
AAP1	AAP1C Adjoint Administratif Principal de 1ère classe			
Filière R				
administrativ RP20				
e RP10	RP1C Rédacteur Principal de 1ère classe			
A	Attaché	·		
AP	Attaché Pr	incipal		
AHC	Attaché Ho	ors Classe		
AT	Adjoint Ted	chnique		
ATP2	C Adjoint Ted	chnique Principal de 2ème classe		
ATP1	C Adjoint Ted	chnique Principal de 1ère classe		
AM	Agent de N	Maîtrise		
AMP	Agent de N	Maîtrise Principal		
T	Technicien			
Filière TP2C	Technicien	Principal de 2ème classe		
technique TP1C	Technicien	Principal de 1ère classe		
I	Ingénieur			
IP	Ingénieur F	Principal		
IHC	Ingénieur I	Hors Classe		
IC	Ingénieur e	en Chef		
ICHC	Ingénieur e	en Chef Hors Classe		
IG	Ingénieur (	Général Général		

5

POSTES D'APPRENTIS

CONTRATS DE PROJET (CDD art 3-II)

Envoyé en préfecture le 21/06/2023

<sup>\*</sup> Les grades minimum sont les premiers grades des cadres d'emploi et les grades maximum sont ceux prévus dans l'organigramme fonctionnel sauf exception mentionnée en italique

Publié le





### Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 13 juin 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le 13 juin, à partir de 9 heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée « Vienne » à Poitiers (Vienne), au siège d'Eaux de Vienne-Siveer, 55 rue de Bonneuil-Matours, sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

#### Délibération n°2

Objet : Mise à jour de l'annexe 9 au règlement intérieur du personnel relative au régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Date de la convocation : 06/06/2023 Nombre de membres du Bureau : 25

Nombre d'élus présents : 18

Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 3 Nombre de droits de vote : 21 (84 %) Secrétaire de séance : Claude Sergent

#### Étaient présents :

Dans la salle "Vienne" (18) : Madame Evelyne AZIHARI Monsieur Rémy COOPMAN Monsieur Patrick CHARRIER Monsieur Dominique DABADIE Monsieur Claude DAVIAUD Monsieur Alain GUILLON Monsieur Bernard HENEAU Monsieur Jean-Pierre JAGER Monsieur Gilbert JALADEAU Madame Odile LANDREAU Monsieur Roland LATU Monsieur Michel MALLET Madame Françoise MICAULT Monsieur Philippe PATEY Monsieur Bernard ROUSSEAU Monsieur Jacques SABOURIN Monsieur Claude SERGENT Monsieur Thierry TRIPHOSE

#### Absents ayant donné pouvoir (3):

Monsieur DORET a donné pouvoir à Monsieur HENEAU Monsieur LUCAUD a donné pouvoir à Monsieur COOPMAN Monsieur RENAUD a donné pouvoir à Monsieur SERGENT

#### Absents excusés (4):

Madame Pascale GUITTET ainsi que Messieurs Christian CHAPLAIN et Frédy POIRIER Nicolas REVEILLAULT a été contraint de sortir momentanément de la salle.

<u>Assistaient également à la séance</u>: Messieurs Bruno ALAPETITE, Jean-Philippe JOLY, Olivier HOUSSIN, Yves KOCHER, Pascal LEVAVASSEUR, Alexandre SALINI, Mesdames Mélanie ELIE, Sabine GODET, Louise PEINTUREAU et Sylviane BEAUVAIS et Monsieur Jean-Luc NANOT, chef de service comptable à la Direction générale des finances publiques

Reçu en préfecture le 21/06/2023

Publié le

ID: 086-200049104-20230613-SAJA\_230613\_\_2-DE

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

Vu le décret n°2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés,

Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret n°2015-661 du 10 juin 2015 modifiant le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 précité,

Vu le décret n°2016-4916 du 27 décembre 2016 modifiant diverses dispositions de nature indemnitaire et le décret n°2014-513 du 20 mai 2015 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement professionnel de la Fonction Publique d'Etat,

Vu la circulaire NOR : RDFF1427139C du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel,

Vu la circulaire DGCL/DGFIP du 3 avril 2017 relative à la mise en place du RIFSEEP dans la fonction publique territoriale

Vu le décret 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 30 mai 2023 sur le projet de mise à jour de l'annexe 9 du règlement intérieur du personnel relative au RIFSEEP,

Vu le tableau des effectifs,

Il est proposé de mettre à jour l'annexe 9 du règlement intérieur du personnel, relative aux règles et conditions d'attribution du RIFSEEP applicables au sein du Syndicat issue de la dernière délibération n°5 du Bureau du 13 décembre 2022.

Les mises à jour concernent :

- l'intégration de 2 nouvelles fonctions au sein de la Direction Générale des Services : directeur de la recherche, de l'innovation et du développement et chargé(e) de mission qualité de l'eau et CVM.
- l'intégration d'une nouvelle fonction à la direction de l'exploitation : assistant(e) technique,
- l'intégration de 2 nouvelles fonctions à la direction de l'eau et des systèmes d'information : coordonnateur(trice) topographie et opérateur.trice topographe,
- l'intégration de 4 nouvelles fonctions à la direction de l'administration, des finances et de la clientèle : responsable de la relation clientèle, responsable clientèle de secteur, coordinateur(trice) de la relation clientèle, chargé(e) de la relation clientèle,

Envoyé en préfecture le 21/06/2023

Reçu en préfecture le 21/06/2023

Publié le

ID: 086-200049104-20230613-SAJA\_230613\_2-DE

- l'intégration d'une nouvelle fonction à la direction de la prospective : instructeur(trice) urbanisme,
- la suppression des fonctions de responsable urbanisme et travaux d'assainissement, de dessinateur(trice) SIG et topographie et de chargé(e) urbanisme/diagnostic réseaux AEP/ASST/police des réseaux.

Les mises à jour de cette annexe s'appliqueront à compter du 13 juin 2023.

Le projet d'annexe 9 du règlement intérieur du personnel actualisé est annexé à la présente délibération.

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 30 mai 2023,

Le Bureau décide, à l'unanimité :

- d'approuver la mise à jour relative au régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) transposée dans l'annexe 9 du règlement intérieur dans les conditions fixées ci-dessus ;
- d'adopter par conséquent l'annexe 9 du règlement intérieur du personnel tel que figurant en annexe de la présente délibération, à compter du 13 juin 2023 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les documents en lien avec la mise en place et la gestion du RIFSEEP.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président,

Signé électroniquement par : Rémy COOPMAN Date de signature : 21/06/2023 Qualité : Actes -Président



# ANNEXE 9 AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR Régime indemnitaire (RIFSEEP)

	SOMMAIRE					
Article 1	Bénéficiaires	Page 1				
Article 2	Structuration (IFSE + CIA)	Page 2				
Article 3	Modalités de versement	Page 8				
Article 4	Attribution	Page 9				
Article 5	Date d'effet	Page 10				

Dans le cadre de la refonte des régimes indemnitaires de la fonction publique, tous les régimes indemnitaires existants sont remplacés par un nouveau régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).

Le RIFSEEP, fixé par le décret n° 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale, s'appuie pour les équivalences avec l'Etat sur des textes d'application suivants :

Filière	Cadre d'emploi	Arrêté d'application	Arrêté relatif aux montants	
	Attachés territoriaux	17 décembre 2015	3 juin 2015	
Administrative	Rédacteurs territoriaux	17 décembre 2015	19 mars 2015	
	Adjoints administratifs territoriaux	18 décembre 2015	20 mai 2014	
	Ingénieurs en chef territoriaux	14 février 2019	14 février 2019	
	Ingénieurs territoriaux	26 décembre 2017	26 décembre 2017	
Technique	Techniciens territoriaux	7 novembre 2017	7 novembre 2017	
	Agents de maîtrise territoriaux	16 juin 2017	29 oveil 2015	
	Adjoints techniques territoriaux	16 juin 2017	28 avril 2015	

Cette annexe a pour objet de définir les règles et conditions d'attribution du RIFSEEP applicables au sein du Syndicat.

#### **ARTICLE 1 - BENEFICIAIRES**

Le RIFSEEP est attribué aux agents qu'ils soient à temps complet, à temps non complet ou à temps partiel, exerçant les fonctions du cadre d'emploi concerné :

- titulaires et stagiaires,
- contractuels de droit public sur des emplois permanents,
- contractuels de droit public sur des emplois non permanents recrutés pour des renforts (saisonniers) à compter du 4<sup>ème</sup> mois d'emploi (continue ou discontinue).

Les cadres d'emploi concernés par le RIFSEEP sont :

Catégorie	Filière administrative	Filière technique
А	Attachés territoriaux	Ingénieurs en chef territoriaux Ingénieurs territoriaux
В	Rédacteurs territoriaux	Techniciens territoriaux
С	Adjoints administratifs territoriaux	Agents de maîtrise territoriaux Adjoints techniques territoriaux

#### ARTICLE 2 – STRUCTURATION

Le RIFSEEP comprend 2 parts :

- l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) qui valorise la nature des fonctions des agents et leur expérience professionnelle (part fixe);
- le Complément Indemnitaire Annuel (CIA), qui peut être versé en fonction de la valeur professionnelle et de l'investissement des agents (part facultative et variable).

#### Article 2.1 – Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE)

L'IFSE est fixée selon le niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions.

Pour déterminer le niveau d'IFSE auquel pourra prétendre l'agent public, il sera tenu compte du groupe de fonctions sur lequel sa fonction est référencée.

Chaque fonction est référencée au sein d'un groupe voire d'un sous-groupe de fonctions en tenant compte :

- Des filières : administrative et technique
- Des catégories : A, B et C
- Des cadres d'emploi au sein de chaque catégorie
- Des organigrammes fonctionnels avec les cadres d'emploi de début et fin de carrière
- Du total de l'évaluation des 3 critères professionnels : C1+C2+C3

<b>C1</b>	Indicateur	Définition de l'indicateur	Evaluation
			direction générale
			direction
		positionnement hiérarchique	responsabilité d'un pôle ou d'une agence
	niveau	dans l'organigramme (en cas de double fonction, c'est	resp. adjointe d'une agence/développement d'un territoire
	hiérarchique	le positionnement le plus	responsabilité d'un service ou d'un centre d'exploitation
		important qui est retenu)	responsabilité d'une activité
			resp. adjointe d'une activité/centre d'exploitation/coordination fonctionnelle
			aucun niveau d'encadrement
ie i			>31
encadrement	nombre de	agents en gestion dans sa	16 à 30
ğ	collaborateurs	direction/pôle/agence	6 à 15
ā	encadrés	/service/activité	1 à 5
			0
		niveau de responsabilité de la fonction en terme d'encadrement ou de coordination	stratégique
			intermédiaire supérieur
	niveau de		intermédiaire
	responsabilité lié à la fonction		opérationnelle
	ia ionetion		coordination fonctionnelle/encadrement ponctuel
			aucun niveau d'encadrement
			collectivité
			direction transversale
듵	niveau de responsabilité lié à	responsabilité dans le type de	pôle ou agence ou développement d'un territoire
Ē	la structure	structure ou d'activité à gérer	service ou centre d'exploitation
ē			activité
ë.			aucune
Activités de l'encadrement	délégation de	fonction disposant d'une	oui
ig-	signature	délégation de signature	non
흏	fanction nácossitar	fonction nécessitant une	large
⋖	autonomie de	autonomie dans la gestion	encadrée 
	gestion	financière, RH, budgétaire	restreinte
			sans objet

Publié le

ID: 086-200049104-20230613-SAJA\_230613\_\_2-DE

C2	Indicateur	Définition de l'indicateur	Evaluation
			I (bac +5 et plus)
		niveau de diplôme attendu sur la fonction (et non le	II (bac +3 ou 4)
	diplôme	niveau de diplôme détenu par l'agent occupant la fonction - en cas de double niveau prendre le niveau	III (bac +2)
<u>.</u> 5		supérieur)	IV (bac ou équivalent)
Qualification		55.75.11	V (CAP ou BEP)
曹			plusieurs habilitations
ð		la faration a farasita t alla con habilitation (CACEC	1 habilitation
	habilitation	la fonction nécessite-t-elle une habilitation (CACES, électrique, conduite, permis autre que B, chlore,)	aucune habilitation
_			niveau 7
±is.			niveau 6
8			niveau 5
é/E	difficultés	niveau de difficultés requis pour la fonction	niveau 4
į			niveau 3
Technicité/Expertise			niveau 2
F			niveau 1

С3	Indicateur	Définition de l'indicateur	Evaluation
		fonction exigeant des déplacements au moins 4	oui
	activité itinérante	jours/semaine (ne perçoit pas de frais de déplacement à 15,25€)	non
			100% (quotidien)
	insalubrité	fonction exerçant une activité dangereuse, insalubre,	> ou = à 50%
	manubite	incommode ou salissante	> à 10%
			sans objet
			encadrant stratégique
	heures supplémentaires	compensation des heures supplémentaires effectuées	encadrant intermédiaire supérieur
	des encadrants	par les encadrants non soumis au régime des heures	encadrant intermédiaire
	(article 3.5 RI)	supplémentaires (récupérées ou payées)	encadrant opérationnel/fonctionnel
			sans objet
			très fréquente (quotidien)
	exposition aux risques	fonction exposée aux agressions verbales externes	fréquente (au moins une fois par semaine)
Se .	verbales	(usagers, élus, tiers)	occasionnelle (au moins 1 fois par mois)
導			rare (au moins une fois par an)
Ę			très fréquente (quotidien)
E .	exposition aux risques	fonction exposée aux blessures, contagions,	fréquente (au moins une fois par semaine)
io	mécaniques	morsures, risques chimiques/amiante, accidents de la route, etc	occasionnelle (au moins 1 fois par mois)
Sujétions particulières		route, etc	rare (au moins une fois par an)
S		fonction nécessitant des contraintes physiques à	quotidien
	contraintes physiques	l'exercice des missions (port de charges, travail en	ponctuelle
		hauteur, contraintes posturales, milieu bruyant)	sans objet
			quotidien
	météorologiques	fonction exercée à l'extérieur soumise au climat (chaud, froid, pluie,)	ponctuelle
		(chada) Holdy plate, ity	sans objet
			quotidien
	vestimentaire/EPI	port d'une tenue vestimentaire et/ou d'équipement de protection réglementaires	ponctuelle
		de protection regiementaires	sans objet
	DATI	fonction avec risque "travailleur isolé" nécessitant le	oui
	DATI	port du DATI	non
	turnella d'acces	fonction de la filière administrative nécessitant un	au moins 75%
	travail sur écran	travail posté devant un écran d'ordinateur	entre 50 et 75%
		travail posté devant un écran d'ordinateur	entre 50 et 75%

Les groupes de fonctions par filière sont les suivants :

Reçu en préfecture le 21/06/2023 Publié le ID: 086-200049104-20230613-SAJA\_230613\_\_2-DE

Groupe fonctions	Sous-groupe fonctions	Intitulé groupe fonctions	Intitulé sous-groupe fonctions	ID: 086-200049104-202	MONTANT ANNUEL BRUT	PLAFONI ANNUEI BRUT			
			FILI	ERE ADMINISTRATIVE					
			CADRE	D'EMPLOIS DES ATTACHÉS					
		Fonctions de		Directeur(trice) des ressources humaines					
A1		direction	Direction	Directeur(trice) de l'administration, des finances et de la clientèle	23,100€	36,210€			
	A2-1		Responsabilité d'un Pôle ou expertise stratégique	Responsable Achats Moyens généraux	18,000€				
A2	A2-2	Fonctions stratégiques	Responsabilité d'une activité ou d'un service	Contrôleur(euse) de gestion	13,800€	32,130€			
	42.2	311415814465	à expertise spécifique  Responsabilité d'une	Responsable des affaires juridiques et assemblées  Responsable grands comptes	11 0005				
	A2-3		activité ou d'un service à expertise complexe	Responsable de la relation clientèle	11,900€				
A3	A3-1	Fonctions d'encadrement	Responsabilité d'un service ou d'une activité ou expertise spécifique et complexe	Responsable dvpt RH Responsable administration du personnel Attaché de communication Responsable service client et ressources internes Responsable service comptabilité	9,500€	25,500€			
		ou d'expertise		Responsable service relève et facturation					
	A3-2		Expertise spécifique	Coordonnateur(trice) de la commande publique	9,000€				
				Chef(fe) de projet facturation relève clientèle	0,000				
	A3-3		Expertise complexe	Analyste budgétaire et financier(ère)	8,300€				
			CADRE D	'EMPLOIS DES RÉDACTEURS					
				Responsable administration du personnel					
	B1-1 Fonctions d'encadremen ou d'expertise	B1-1		Responsabilité d'un service ou d'une	Responsable service comptabilité				
			activité à expertise ou	Responsable service client et ressources internes	9,500€				
						expertise spécifique et complexe	Responsable service relève et facturation		17,480
B1		ou d'expertise	complexe	Attaché de communication					
		· ·	Responsabilité d'un	Coordonnateur(trice) de la commande publique					
	B1-2		service ou expertise spécifique	Chef(fe) de projet facturation relève clientèle	9,000€				
	B2-1		Expertise complexe	Analyste budgétaire et financier(ère)	8.700€				
	B2-2				Responsable des releveurs de compteurs Responsable facturation				
			Fonctions	Responsable d'une	Responsable clientèle de secteur				
B2		d'encadrement ou expertise	activité/équipe ou expertise	Responsable secrétariat et clientèle	8,300€	16,015			
		ou expertise	expertise	Chargé(e) assurances et sinistres					
				Chargé(e) juridique et assemblées					
				Chargé(e) emploi formation					
	B2-3		Adjoint à un responsable		7,900€				
				Chargé(e) de communication					
				Chargé(e) des marchés publics					
				Conseiller(ère) clientèle					
			Maîtrise particulière	Coordinateur(trice) de la relation clientèle					
	B3-1		avec sujétions modérées ou	Adjoint(e) responsable secrétariat et clientèle	7,000€				
	55 1	Fonctions	nécessitant	Assistant(e) DGS / Élus	,,,,,,,				
В3		demandant la maîtrise de son	polyvalence/autonomie	Assistant(e) de Direction		14,650			
		activité		Gestionnaire de la paie et du personnel					
				Chargé(e) de planification					
				Chargé d'exécution des marchés de travaux					
				Gestionnaire facturation					
	B3-2		Maîtrise renforcée	Assistant(e) grands comptes	6,300€				
				Assistant(e) ressources					
			CADRE D'EMPLO	DIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS					
			Maîtrise particulière						
	C1-1	Fonctions demandant	avec sujétions		7,400€				
C1	C1-1	Fonctions demandant une maîtrise particulière		Adjoint(e) responsable secrétariat et clientèle	7,400€	11,340			

Reçu en préfecture le 21/06/2023 52LO

fonctions	Sous-groupe fonctions	Intitulé groupe fonctions	Intitulé sous-groupe fonctions	ID: 086-200049104-2023	MONTANT ANNUEL BRUT	PLAFOND PLAFOND ANNUEL BRUT
			modérées ou	Assistant(e) DGS / Élus	BKUI	
			nécessitant	Assistant(e) de Direction		
			polyvalence/autonomie	Gestionnaire de la paie et du personnel		
				Chargé(e) de planification		
				Instructeur(trice) urbanisme		
				Chargé d'exécution des marchés de travaux		
			Maîtrica avec suiátions	Charge a execution des marches de travaux		
	C2-1		Maîtrise avec sujétions régulières		6,600€	
				Chargé(e) de secrétariat et clientèle		
				Chargé(e) de secrétariat, clientèle et comptabilité		
				Chargé(e) de secrétariat, clientèle et urbanisme		
				Chargé(e) administratif(tive) des services techniques		
				Chargé(e) de la relation clientèle		
		Fonctions		Chargé(e) de secrétariat et clientèle assainissement		
C2	C2-2	demandant la	Maîtrise renforcée	Agent(e) accueil et administration générale	6,300€	10,800€
C2		maîtrise de son		Gestionnaire facturation		10,800€
		activité		Gestionnaire comptable		
				Assistant(e) grands comptes		
				Gestionnaire de la formation et des oeuvres sociales		
				Assistant(e) technique		
ŀ			_   _		Assistant(e) ressources	
	C2-3		Maîtrise et Maîtrise avec sujétions modérées	Secrétaire administratif(tive) et communication	5,800€	
			F	ILIERE TECHNIQUE		
			CADRE D'EME	PLOIS DES INGÉNIEURS EN CHEF		
1A+						57,120€
2A+		Fonctions de direction générale	DGS	Directeur(trice) général(e) des services	37,800€	49,980€
		generale	CADRED	'EMPLOIS DES INGÉNIEURS		
1			CADILLD	LIVIF LOIS DES INGLINICONS		
				Disease (Maior) de la secondida		
A1				Directeur(trice) de la prospective		
		Fonctions de	Direction	Directeur(trice) de l'eau et des systèmes d'informations	23,100€	46,920€
		Fonctions de direction	Direction		23,100€	46,920€
			Direction	Directeur(trice) de l'eau et des systèmes d'informations	23,100€	46,920€
			Direction	Directeur(trice) de l'eau et des systèmes d'informations Directeur de la recherche, de l'innovation et du développement	23,100€	46,920€
				Directeur(trice) de l'eau et des systèmes d'informations  Directeur de la recherche, de l'innovation et du développement  Directeur(trice) de l'exploitation	23,100€	46,920€
	A2-1		Responsabilité d'un Pôle	Directeur(trice) de l'eau et des systèmes d'informations  Directeur de la recherche, de l'innovation et du développement  Directeur(trice) de l'exploitation  Ingénieur(e) grands projets	23,100€	46,920€
	A2-1			Directeur(trice) de l'eau et des systèmes d'informations  Directeur de la recherche, de l'innovation et du développement  Directeur(trice) de l'exploitation  Ingénieur(e) grands projets  Responsable d'agence		46,920€
	A2-1	direction	Responsabilité d'un Pôle	Directeur(trice) de l'eau et des systèmes d'informations  Directeur de la recherche, de l'innovation et du développement  Directeur(trice) de l'exploitation  Ingénieur(e) grands projets  Responsable d'agence  Responsable pôle des services numériques		
A2	A2-1 A2-2		Responsabilité d'un Pôle	Directeur(trice) de l'eau et des systèmes d'informations Directeur de la recherche, de l'innovation et du développement Directeur(trice) de l'exploitation Ingénieur(e) grands projets Responsable d'agence Responsable pôle des services numériques Responsable pôle assainissement		
A2		direction	Responsabilité d'un Pôle ou expertise stratégique Responsabilité d'une activité ou d'un service à expertise spécifique	Directeur(trice) de l'eau et des systèmes d'informations Directeur de la recherche, de l'innovation et du développement Directeur(trice) de l'exploitation Ingénieur(e) grands projets Responsable d'agence Responsable pôle des services numériques Responsable pôle assainissement Responsable pôle Ingénierie Responsable maîtrise d'œuvre ouvrages et adjoint au	18,000€	
A2		direction	Responsabilité d'un Pôle ou expertise stratégique Responsabilité d'une activité ou d'un service à expertise spécifique Responsabilité d'une	Directeur(trice) de l'eau et des systèmes d'informations Directeur de la recherche, de l'innovation et du développement Directeur(trice) de l'exploitation Ingénieur(e) grands projets Responsable d'agence Responsable pôle des services numériques Responsable pôle assainissement Responsable pôle Ingénierie Responsable maîtrise d'œuvre ouvrages et adjoint au responsable de pôle Chargé(e) d'affaires maîtrise d'ouvrages	18,000€	
A2	A2-2	direction	Responsabilité d'un Pôle ou expertise stratégique Responsabilité d'une activité ou d'un service à expertise spécifique	Directeur(trice) de l'eau et des systèmes d'informations Directeur de la recherche, de l'innovation et du développement Directeur(trice) de l'exploitation Ingénieur(e) grands projets Responsable d'agence Responsable pôle des services numériques Responsable pôle assainissement Responsable pôle Ingénierie Responsable maîtrise d'œuvre ouvrages et adjoint au responsable de pôle Chargé(e) d'affaires maîtrise d'ouvrages Responsable management de la qualité et de l'environnement	18,000€	
A2 .	A2-2	direction	Responsabilité d'un Pôle ou expertise stratégique Responsabilité d'une activité ou d'un service à expertise spécifique Responsabilité d'une activité ou d'un service	Directeur(trice) de l'eau et des systèmes d'informations Directeur de la recherche, de l'innovation et du développement Directeur(trice) de l'exploitation Ingénieur(e) grands projets Responsable d'agence Responsable pôle des services numériques Responsable pôle assainissement Responsable pôle Ingénierie Responsable maîtrise d'œuvre ouvrages et adjoint au responsable de pôle Chargé(e) d'affaires maîtrise d'ouvrages Responsable management de la qualité et de l'environnement Responsable sécurité des systèmes d'information	18,000€	
A2 .	A2-2	direction	Responsabilité d'un Pôle ou expertise stratégique Responsabilité d'une activité ou d'un service à expertise spécifique Responsabilité d'une activité ou d'un service	Directeur(trice) de l'eau et des systèmes d'informations  Directeur de la recherche, de l'innovation et du développement  Directeur(trice) de l'exploitation  Ingénieur(e) grands projets  Responsable d'agence  Responsable pôle des services numériques  Responsable pôle assainissement  Responsable pôle Ingénierie  Responsable maîtrise d'œuvre ouvrages et adjoint au responsable de pôle  Chargé(e) d'affaires maîtrise d'ouvrages  Responsable management de la qualité et de l'environnement  Responsable sécurité des systèmes d'information  Responsable service ressources	18,000€	
A2	A2-2	direction	Responsabilité d'un Pôle ou expertise stratégique Responsabilité d'une activité ou d'un service à expertise spécifique Responsabilité d'une activité ou d'un service	Directeur(trice) de l'eau et des systèmes d'informations Directeur de la recherche, de l'innovation et du développement Directeur(trice) de l'exploitation Ingénieur(e) grands projets Responsable d'agence Responsable pôle des services numériques Responsable pôle assainissement Responsable pôle Ingénierie Responsable maîtrise d'œuvre ouvrages et adjoint au responsable de pôle Chargé(e) d'affaires maîtrise d'ouvrages Responsable management de la qualité et de l'environnement Responsable sécurité des systèmes d'information Responsable service ressources Hydrogéologue	18,000€	
A2	A2-2	direction	Responsabilité d'un Pôle ou expertise stratégique Responsabilité d'une activité ou d'un service à expertise spécifique Responsabilité d'une activité ou d'un service	Directeur(trice) de l'eau et des systèmes d'informations Directeur de la recherche, de l'innovation et du développement Directeur(trice) de l'exploitation Ingénieur(e) grands projets Responsable d'agence Responsable pôle des services numériques Responsable pôle assainissement Responsable pôle Ingénierie Responsable maîtrise d'œuvre ouvrages et adjoint au responsable de pôle Chargé(e) d'affaires maîtrise d'ouvrages Responsable management de la qualité et de l'environnement Responsable sécurité des systèmes d'information Responsable service ressources Hydrogéologue Responsable infrastructures et assistance numérique	18,000€	
A2	A2-2	direction	Responsabilité d'un Pôle ou expertise stratégique Responsabilité d'une activité ou d'un service à expertise spécifique Responsabilité d'une activité ou d'un service à expertise complexe	Directeur(trice) de l'eau et des systèmes d'informations Directeur de la recherche, de l'innovation et du développement Directeur(trice) de l'exploitation Ingénieur(e) grands projets Responsable d'agence Responsable pôle des services numériques Responsable pôle assainissement Responsable pôle Ingénierie Responsable maîtrise d'œuvre ouvrages et adjoint au responsable de pôle Chargé(e) d'affaires maîtrise d'ouvrages Responsable management de la qualité et de l'environnement Responsable sécurité des systèmes d'information Responsable service ressources Hydrogéologue Responsable infrastructures et assistance numérique Responsable Système d'Information Géographique et	18,000€	
A2	A2-2 A2-3	direction	Responsabilité d'un Pôle ou expertise stratégique Responsabilité d'une activité ou d'un service à expertise spécifique Responsabilité d'une activité ou d'un service	Directeur(trice) de l'eau et des systèmes d'informations Directeur de la recherche, de l'innovation et du développement Directeur(trice) de l'exploitation Ingénieur(e) grands projets Responsable d'agence Responsable pôle des services numériques Responsable pôle assainissement Responsable pôle Ingénierie Responsable maîtrise d'œuvre ouvrages et adjoint au responsable de pôle Chargé(e) d'affaires maîtrise d'ouvrages Responsable management de la qualité et de l'environnement Responsable sécurité des systèmes d'information Responsable service ressources Hydrogéologue Responsable infrastructures et assistance numérique Responsable Système d'Information Géographique et topographie	18,000€ 13,800€ 11,900€	
A2	A2-2	direction  Fonctions stratégiques	Responsabilité d'un Pôle ou expertise stratégique  Responsabilité d'une activité ou d'un service à expertise spécifique  Responsabilité d'une activité ou d'un service à expertise complexe  Responsabilité d'un service à expertise spécifique	Directeur(trice) de l'eau et des systèmes d'informations Directeur de la recherche, de l'innovation et du développement Directeur(trice) de l'exploitation Ingénieur(e) grands projets Responsable d'agence Responsable pôle des services numériques Responsable pôle assainissement Responsable pôle Ingénierie Responsable maîtrise d'œuvre ouvrages et adjoint au responsable de pôle Chargé(e) d'affaires maîtrise d'ouvrages Responsable management de la qualité et de l'environnement Responsable sécurité des systèmes d'information Responsable service ressources Hydrogéologue Responsable infrastructures et assistance numérique Responsable Système d'Information Géographique et topographie Chargé(e) de mission qualité de l'eau et CVM	18,000€	
A2	A2-2 A2-3	direction	Responsabilité d'un Pôle ou expertise stratégique  Responsabilité d'une activité ou d'un service à expertise spécifique  Responsabilité d'une activité ou d'un service à expertise complexe  Responsabilité d'un service cur	Directeur(trice) de l'eau et des systèmes d'informations Directeur de la recherche, de l'innovation et du développement Directeur(trice) de l'exploitation Ingénieur(e) grands projets Responsable d'agence Responsable pôle des services numériques Responsable pôle assainissement Responsable pôle lngénierie Responsable maîtrise d'œuvre ouvrages et adjoint au responsable de pôle Chargé(e) d'affaires maîtrise d'ouvrages Responsable management de la qualité et de l'environnement Responsable sécurité des systèmes d'information Responsable service ressources Hydrogéologue Responsable infrastructures et assistance numérique Responsable Système d'Information Géographique et topographie Chargé(e) de mission qualité de l'eau et CVM Responsable sécurité et santé au travail	18,000€ 13,800€ 11,900€	40,290€
	A2-2 A2-3	direction  Fonctions stratégiques	Responsabilité d'un Pôle ou expertise stratégique  Responsabilité d'une activité ou d'un service à expertise spécifique  Responsabilité d'une activité ou d'un service à expertise complexe  Responsabilité d'un service à expertise spécifique	Directeur(trice) de l'eau et des systèmes d'informations Directeur de la recherche, de l'innovation et du développement Directeur(trice) de l'exploitation Ingénieur(e) grands projets Responsable d'agence Responsable pôle des services numériques Responsable pôle assainissement Responsable pôle Ingénierie Responsable maîtrise d'œuvre ouvrages et adjoint au responsable de pôle Chargé(e) d'affaires maîtrise d'ouvrages Responsable management de la qualité et de l'environnement Responsable sécurité des systèmes d'information Responsable service ressources Hydrogéologue Responsable infrastructures et assistance numérique Responsable Système d'Information Géographique et topographie Chargé(e) de mission qualité de l'eau et CVM Responsable sécurité et santé au travail Chargé(e) d'urbanisme	18,000€ 13,800€ 11,900€	40,290€
	A2-2 A2-3	Fonctions stratégiques  Fonctions d'encadrement	Responsabilité d'un Pôle ou expertise stratégique  Responsabilité d'une activité ou d'un service à expertise spécifique  Responsabilité d'une activité ou d'un service à expertise complexe  Responsabilité d'un service à expertise spécifique	Directeur(trice) de l'eau et des systèmes d'informations Directeur de la recherche, de l'innovation et du développement Directeur(trice) de l'exploitation Ingénieur(e) grands projets Responsable d'agence Responsable pôle des services numériques Responsable pôle assainissement Responsable pôle Ingénierie Responsable maîtrise d'œuvre ouvrages et adjoint au responsable de pôle Chargé(e) d'affaires maîtrise d'ouvrages Responsable management de la qualité et de l'environnement Responsable sécurité des systèmes d'information Responsable service ressources Hydrogéologue Responsable infrastructures et assistance numérique Responsable Système d'Information Géographique et topographie Chargé(e) de mission qualité de l'eau et CVM Responsable sécurité et santé au travail Chargé(e) d'urbanisme Responsable schémas directeurs et PGSSE	18,000€ 13,800€ 11,900€	40,290€
	A2-2 A2-3	Fonctions stratégiques  Fonctions d'encadrement	Responsabilité d'un Pôle ou expertise stratégique  Responsabilité d'une activité ou d'un service à expertise spécifique  Responsabilité d'une activité ou d'un service à expertise complexe  Responsabilité d'un service à expertise spécifique	Directeur(trice) de l'eau et des systèmes d'informations Directeur de la recherche, de l'innovation et du développement Directeur(trice) de l'exploitation Ingénieur(e) grands projets Responsable d'agence Responsable pôle des services numériques Responsable pôle assainissement Responsable pôle Ingénierie Responsable maîtrise d'œuvre ouvrages et adjoint au responsable de pôle Chargé(e) d'affaires maîtrise d'ouvrages Responsable management de la qualité et de l'environnement Responsable sécurité des systèmes d'information Responsable service ressources Hydrogéologue Responsable infrastructures et assistance numérique Responsable Système d'Information Géographique et topographie Chargé(e) de mission qualité de l'eau et CVM Responsable sécurité et santé au travail Chargé(e) d'urbanisme	18,000€ 13,800€ 11,900€	40,290€
	A2-2 A2-3	Fonctions stratégiques  Fonctions d'encadrement	Responsabilité d'un Pôle ou expertise stratégique  Responsabilité d'une activité ou d'un service à expertise spécifique  Responsabilité d'une activité ou d'un service à expertise complexe  Responsabilité d'un service à expertise spécifique	Directeur(trice) de l'eau et des systèmes d'informations Directeur de la recherche, de l'innovation et du développement Directeur(trice) de l'exploitation Ingénieur(e) grands projets Responsable d'agence Responsable pôle des services numériques Responsable pôle assainissement Responsable pôle Ingénierie Responsable maîtrise d'œuvre ouvrages et adjoint au responsable de pôle Chargé(e) d'affaires maîtrise d'ouvrages Responsable management de la qualité et de l'environnement Responsable sécurité des systèmes d'information Responsable service ressources Hydrogéologue Responsable infrastructures et assistance numérique Responsable Système d'Information Géographique et topographie Chargé(e) de mission qualité de l'eau et CVM Responsable sécurité et santé au travail Chargé(e) d'urbanisme Responsable schémas directeurs et PGSSE	18,000€ 13,800€ 11,900€	40,290€
	A2-2 A2-3	Fonctions stratégiques  Fonctions d'encadrement	Responsabilité d'un Pôle ou expertise stratégique  Responsabilité d'une activité ou d'un service à expertise spécifique  Responsabilité d'une activité ou d'un service à expertise complexe  Responsabilité d'un service à capertise spécifique et complexe	Directeur(trice) de l'eau et des systèmes d'informations Directeur de la recherche, de l'innovation et du développement Directeur(trice) de l'exploitation Ingénieur(e) grands projets Responsable d'agence Responsable pôle des services numériques Responsable pôle assainissement Responsable pôle Ingénierie  Responsable maîtrise d'œuvre ouvrages et adjoint au responsable de pôle  Chargé(e) d'affaires maîtrise d'ouvrages Responsable management de la qualité et de l'environnement Responsable sécurité des systèmes d'information Responsable service ressources  Hydrogéologue Responsable infrastructures et assistance numérique Responsable Système d'Information Géographique et topographie  Chargé(e) de mission qualité de l'eau et CVM Responsable sécurité et santé au travail Chargé(e) d'urbanisme Responsable schémas directeurs et PGSSE Chargé(e) de maîtrise d'œuvre ouvrages	18,000€  13,800€  11,900€	40,290€
	A2-2 A2-3	Fonctions stratégiques  Fonctions d'encadrement	Responsabilité d'un Pôle ou expertise stratégique  Responsabilité d'une activité ou d'un service à expertise spécifique  Responsabilité d'une activité ou d'un service à expertise complexe  Responsabilité d'un service à expertise spécifique	Directeur(trice) de l'eau et des systèmes d'informations Directeur de la recherche, de l'innovation et du développement Directeur(trice) de l'exploitation Ingénieur(e) grands projets Responsable d'agence Responsable pôle des services numériques Responsable pôle assainissement Responsable pôle Ingénierie Responsable maîtrise d'œuvre ouvrages et adjoint au responsable de pôle Chargé(e) d'affaires maîtrise d'ouvrages Responsable management de la qualité et de l'environnement Responsable sécurité des systèmes d'information Responsable service ressources Hydrogéologue Responsable infrastructures et assistance numérique Responsable Système d'Information Géographique et topographie Chargé(e) de mission qualité de l'eau et CVM Responsable sécurité et santé au travail Chargé(e) d'urbanisme Responsable schémas directeurs et PGSSE Chargé(e) de maîtrise d'œuvre ouvrages Responsable maîtrise d'œuvre réseaux	18,000€ 13,800€ 11,900€	46,920€ 40,290€

Reçu en préfecture le 21/06/2023 52LO

Groupe fonctions	Sous-groupe fonctions	Intitulé groupe fonctions	Intitulé sous-groupe fonctions	ID : 086-200049104-2023  Fonction	MONTANT ANNUEL BRUT	PLAFON ANNUE BRUT		
			CADRE D	'EMPLOIS DES TECHNICIENS				
				Responsable de centre d'exploitation				
				Responsable contrôles AC/ANC				
				Coordonnateur des approvisionnements				
				Responsable service bâtiment et parc véhicule				
			Responsabilité d'un	Chargé(e) de mission qualité de l'eau et CVM				
	B1-1		service ou d'une activité à expertise ou	Hydrogéologue	9,500€			
	51-1		expertise spécifique et	Responsable service surveillance qualité eau	3,3000			
		Fonctions	complexe	Responsable infrastructures et assistance numérique				
B1		d'encadrement ou d'expertise		Responsable Système d'Information Géographique et topographie		19,660		
				Chargé de maîtrise d'œuvre ouvrages				
				Responsable maîtrise d'œuvre réseaux				
				Responsable hydrocurage				
			Responsabilité d'un	Chef(fe) de projet décisionnel				
	B1-2		service ou expertise	Urbaniste SI	9,000€			
			spécifique	Chargé(e) de projets				
				Coordonnateur(trice) télégestion				
				Chargé(e) schémas directeurs et PGSSE				
	B2-1		Expertise complexe	Chargé(e) d'études et de travaux ouvrages	8,700€			
İ		Fonctions B2-2 d'encadrement ou expertise		Responsable réseaux/ouvrages				
					Chargé(e) d'études			
					Chargé(e) de suivi des rejets industriels			
B2	B2-2		d'encadrement activité/équipe ou	Responsable approvisionnements	8,300€	18,580€		
D2				Coordinateur(trice) application métiers				
				Développeur(euse)				
				Conseiller(ère) prévention				
ŀ				Adjoint(e) au responsable du service contrôles AC/ANC				
	B2-3		Adjoint à un responsable	Coordonnateur(trice) topographie	7,900€			
	der					Agent(e) de contrôle qualité		
							Chargé(e) surveillance qualité eau itinérant	
			Maîtrise particulière avec sujétions	Technicien(ne) systèmes et réseaux				
		B3-1 Fonctions	Fonctions		,	7,000€		
В3		demandant la maîtrise de son		Géomètre topographe		17,500€		
		activité	po., va.cc., aaso	Technicien(ne) SIG				
					Chargé(e) d'études et de travaux réseaux			
	B3-2		Maîtrise renforcée	Chargé(e) surveillance qualité eau	6,300€			
				Chargé(e) analyses laboratoire				
ı			CADRE D'EMI	PLOIS DES AGENTS DE MAÎTRISE	1			
	CM1-1		Responsabilité d'un service ou expertise spécifique	Responsable hydrocurage	9,000€			
	CM1-2		Expertise complexe		8,700€			
				Chargé(e) d'études				
		<u>.</u>		Chargé(e) de suivi des rejets industriels				
CM1	CM1-3	Fonctions d'encadrement	Responsable d'une	Responsable réseaux/ouvrages	8,300€	11,340		
		ou expertise	activité ou expertise	Responsable approvisionnements		,		
				Responsable Patrimoine				
İ				Adjoint(e) au responsable du service contrôles AC/ANC				
			Chef d'équipe ou adjoint à un	Magasinier(ère) approvisionneur(euse)				
	CM1-4		responsable avec une	Adjoint(e) responsable hydrocurage	7,900€			
			activité terrain	Adjoint(e) Responsable réseaux/ouvrages				
				Agent(e) de contrôle AC/ANC				
		<u>.</u>	Machine was 113	Electromécanicien(ne) ouvrages				
	CM2-1	Fonctions demandant la	Maîtrise particulière avec sujétions	Chargé(e) de travaux réseaux/ouvrages agence	7,400€			
CM2			CM2-1 demandant la avec sujétions maîtrise de son régulières		3 ( )	7,400€	10,800	
CIVIZ			maitrise de son	regulieres	Agent(e) référent caméra	I		

Reçu en préfecture le 21/06/2023

Publié le

ID: 086-200049104-20230613-SAJA 230613 2-DE

Groupe fonctions	Sous-groupe fonctions	Intitulé groupe fonctions	Intitulé sous-groupe fonctions	ID : 086-200049104-202  Fonction	30613-SAJA_2 IFSE MONTANT ANNUEL BRUT	PLAFOND ANNUEL BRUT
				Magasinier(ère) de centre		
				Chargé(e) surveillance qualité eau itinérant		
			Opérateur(trice) topographe			
			Maîtrise particulière avec sujétions	Chargé(e) d'études et de travaux réseaux		
	CM2-2		modérées ou	Chargé(e) de télégestion	7,000€	
			nécessitant polyvalence/autonomie	Chargé(e) de devis et urbanisme		
			polyvalence/autonomie	Chargé(e) de travaux assainissement		
				Chargé(e) de suivi d'exploitation des réseaux d'assainissement		
				Agent(e) de contrôle qualité		
				Chargé(e) analyses laboratoire		
	CM2-3		Maîtrise renforcée	Chargé(e) surveillance qualité eau	6,300€	
				Expert(e) comptage et consommation		
			CADRE D'EMP	LOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES		_
	C1-1	1	Maîtrise particulière avec sujétions régulières Fonctions	Agent(e) de contrôle AC/ANC		
				Electromécanicien(ne) ouvrages	7,400€	
		Fonctions		Agent(e) référent caméra		
C1		demandant	demandant	Magasinier(ère) de centre		11,340€
		une maîtrise particulière	Maîtrise particulière avec sujétions modérées ou nécessitant polyvalence/autonomie	Magasinier(ère) itinérant(e)		11,340€
	C1-2	C1-2		Magasinier(ère) livreur(euse)	7,000€	
				Opérateur(trice) topographe		
				Mécanicien(ne)-soudeur(euse)		
				Agent(e) Exploitation Réseaux		
	C2-1		Maîtrise avec sujétions	Agent(e) Exploitation Ouvrages	6,600€	
	CZ-I		régulières	Agent(e) hydrocureur(euse)	0,0000	
				Releveur(euse) de compteurs		
	C2-2		Maîtrise renforcée	Expert(e) comptage et consommation	6,300€	
		Fonctions	Widtense Temoreee	Agent(e) mécanicien(ne)	0,5000	
C2		demandant la maîtrise de son		Agent(e) topographe		10,800€
		activité		Agent(e) gestion de la donnée SST		
			Maîtrise et Maîtrise	Chargé(e) de devis et DICT		
	C2-3		avec sujétions	Agent(e) d'entretien / entretien espaces verts	5,800€	
			modérées	Agent(e) de coordination garage		
				Agent(e) Patrimoine		
			Agent(e) d'entretien siège			

Pour information, les couleurs correspondent au changement de cadre d'emplois possible d'une fonction.

Cas particulier : Lorsqu'un agent occupe une fonction qui n'est pas ouverte, dans l'organigramme fonctionnel, à son cadre d'emplois, l'agent bénéficiera de l'IFSE correspondant à sa fonction décrite dans un cadre d'emplois supérieur ou inférieur.

A compter de la mise en œuvre de la présente annexe, il n'y aura pas de nomination sur un cadre d'emplois non prévu à l'organigramme fonctionnel pour la fonction occupée.

En cas de candidature d'un agent sur une fonction ouverte à un cadre d'emplois supérieur à celui qu'il détient, le Syndicat étudiera la situation au cas par cas en fonction de la carrière, du parcours professionnel et des compétences du candidat.

L'expérience professionnelle sera évaluée par rapport à des missions complémentaires réalisées par un agent :

- Tutorat non indemnisé par une NBI (accompagnement direct de stagiaire école et contrat aidé),
- Formations internes (formateur interne pour des formations réalisées pour les agents du syndicat et inscrites au plan de formation),
- Régisseur (régisseurs d'eau et d'assainissement cumulables).

L'agent qui réalise l'une de ces missions complémentaires percevra en plus de l'IFSE, au prorata du temps de travail, du temps de présence et pendant le temps réel d'exercice de ces missions, un complément indemnitaire dénommé « IFSE complément ».

Reçu en préfecture le 21/06/2023

Publié le

ID: 086-200049104-20230613-SAJA\_230613\_\_2-DE

			journalier
IFSE complément tutorat	Tutorat non indemnisé par une NBI - IFSE complément tutorat non cumulable avec une NBI	Égal à 20 points	1/30 <sup>ème</sup> du montant mensuel
IFSE complément formation interne	Formations internes inscrites au plan de formation		25€

Régisseu	Régisseur d'avances		Régisseur de recettes		Régisseur d'avances et de recettes		IFSE complément régisseur Modulation individuelle brute		
	nax de l'avance ètre consentie	Montant moyen des recettes encaissées mensuellement		Montant total du max de l'avance et du montant moyen des recettes effectuées mensuellement		Annuelle Mensuelle p		Journalier pour les	
de	à	de	à	de	à			suppléants	
	1 220€		1 200 €		2 440 €	110€	9,17€	0,53€	
1 221€	3 000 €	1 221€	3 000 €	1 221 €	3 000 €	110€	9,17€	0,53€	
3 001 €	4 600 €	3 001€	4 600 €	3 001 €	4 600 €	120€	10,00€	0,58€	
4 601 €	7 600 €	4 601€	7 600€	4 601 €	7 600 €	140€	11,67€	0,68€	
7 601€	12 200 €	7 601€	12 200€	7 601 €	12 200 €	160€	13,33€	0,78€	
12 201€	18 000 €	12 201€	18 000 €	12 201 €	18 000 €	200€	16,67€	0,97€	
18 001 €	38 000 €	18 001 €	38 000 €	18 001 €	38 000 €	320€	26,67€	1,56€	
38 001 €	53 000 €	38 001 €	53 000€	38 001 €	53 000 €	410€	34,17€	2,00€	
53 001 €	76 000 €	53 001€	76 000 €	53 001 €	76 000 €	550€	45,83€	2,68€	
76 001€	150 000 €	76 001€	150 000€	76 001 €	150 000 €	640€	53,33€	3,12€	
150 001€	300 000 €	150 001€	300 000€	150 001 €	300 000 €	690€	57,50€	3,36€	
300 001€	760 000 €	300 001€	760 000€	300 001 €	760 000 €	820€	68,33€	4,00€	
760 001€	1 500 000 €	760 001€	1 500 000 €	760 001 €	1 500 000 €	1 050 €	87,50€	5,12€	

Le versement s'effectuera une fois par an (janvier N+1) pour le tutorat et la formation interne, et deux fois par an (juillet N et janvier N+1) pour les régisseurs.

#### Article 2.2 – Complément Indemnitaire Annuel (CIA)

Un complément indemnitaire pourra être versé en fonction de l'engagement professionnel et de la manière de servir de l'agent public sur l'année en cours.

Le CIA pourra être déterminé à partir des résultats de l'évaluation professionnelle de l'agent public selon les critères suivants :

- Résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs individuels et/ou collectifs
- Compétences professionnelles et techniques
- Qualités relationnelles
- Capacité d'encadrement ou d'expertise.

Il pourra être modulé en cas d'accroissement temporaire et/ou exceptionnel de la charge de travail.

Le montant du CIA qui pourra être attribué aux agents publics et les conditions de versement seront déterminés annuellement par l'autorité territoriale (délibération), dans la limite des plafonds fixés par les dispositions réglementaires eu égard au groupe de fonction dont ils relèvent au titre de l'IFSE. Le montant du CIA pourra être compris entre 0 et 100 % du montant plafond.

Le versement du CIA est facultatif, variable et pas automatiquement reconductible d'une année sur l'autre. Son versement pourra dépendre :

- de l'équilibre financier excédentaire du budget de fonctionnement du Syndicat de l'année N-1,
- du montant de l'excédent financier de l'année N-1 du budget de fonctionnement, qui doit rester excédentaire après le versement du CIA,
- de son intégration dans les budgets de l'année de référence,
- de l'atteinte d'objectifs collectifs, s'ils sont déterminés,
- de la décision finale de l'autorité territoriale.

#### **ARTICLE 3 – MODALITES DE VERSEMENT**

#### Article 3.1 - Périodicité de versement

Le versement sera :

- Mensuel pour l'IFSE,
- Annuel pour le CIA. Il sera versé en une seule fois aux agents publics ayant fait l'objet d'une évaluation.

Reçu en préfecture le 21/06/2023

Publié le

ID: 086-200049104-20230613-SAJA\_230613\_\_2-DE

#### Article 3.2 - Proratisation/suspension du montant

Le versement de l'IFSE et du CIA sera proratisé en fonction du temps de travail et du temps de présence de l'agent public. L'IFSE sera maintenu pendant les congés annuels, RTT, CET et autorisations d'absence de l'article 5 du règlement intérieur.

L'IFSE suivra le sort du traitement de base en cas de maladie ordinaire, grave maladie, accident de service, maladie professionnelle, maternité et paternité. Le fonctionnaire bénéficiant d'un temps partiel thérapeutique, percevra l'intégralité de son traitement, ses primes et indemnités seront quant à elles versées au prorata de la durée effective du service accompli.

La suspension, totale ou partielle, de l'IFSE pendant les absences fera l'objet d'un réexamen tous les 4 ans.

Conformément au décret n°2010-997 du 26 août 2010, par combinaison avec l'article 34 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984, le régime indemnitaire pendant les périodes de congés de longue maladie et de longue durée sera suspendu.

Le décret 2010-997 précité prévoit par ailleurs que lorsque l'agent est placé en congé de longue maladie ou en congé de longue durée à la suite d'une demande présentée au cours d'un congé de maladie ordinaire, les primes et indemnités qui lui ont été versées durant ce même congé lui demeurent acquises. Il n'y a par contre, pas de versement pour la ou les périodes de congés de longue maladie ou de longue durée ultérieures (article 2).

<u>Exemple</u>: un agent placé en congé de maladie ordinaire à compter du 1er octobre 2014. Après avis du comité médical, ce même agent est placé le 1er avril 2015 en congé de longue maladie avec effet rétroactif au 1er octobre 2014. L'agent perd le bénéfice de son régime indemnitaire à partir du 1er avril 2015, mais ne doit pas rembourser à sa collectivité les sommes perçues au titre du régime indemnitaire durant la période du 1er octobre 2014 au 31 mars 2015.

#### Article 3.3 – Exclusivité

Le RIFSEEP est exclusif de toutes autres primes ou indemnités liées aux fonctions et à la manière de servir, à l'exception des primes et indemnités légalement cumulables.

Il est donc cumulable par nature, avec l'indemnité d'astreinte, l'indemnité horaire pour travail supplémentaire, la nouvelle bonification indiciaire (NBI), l'indemnité des dépenses engagées au titre des fonctions exercés (frais de déplacement), des dispositifs d'intéressement collectifs, des indemnités compensant les pertes de pouvoir d'achat (indemnité différentielle complétant le traitement indiciaire, la GIPA, ...) et la prime de responsabilité versé aux agents détachés sur un emploi fonctionnel.

Il n'est pas cumulable avec l'indemnité d'insalubrité et de régisseur. L'insalubrité sera incluse dans le critère 3 « sujétions ». La mission de régisseur sera incluse dans le critère de l'expérience professionnelle.

#### Article 3.4 - Revalorisation de l'IFSE

Le montant annuel brut de l'IFSE attribué aux agents publics fera l'objet d'un réexamen :

- ✓ En cas de changement de fonctions ;
- ✔ En cas de changement de cadre d'emploi suite à une promotion ;
- ✓ Tous les 4 ans, en l'absence de changement de fonction et au vu de l'expérience acquise par l'agent.

Le réexamen de l'IFSE n'implique pas une revalorisation automatique de son montant.

#### ARTICLE 4 - ATTRIBUTION

L'autorité territoriale du Syndicat fixera par arrêté, les montants individuels de l'IFSE à chaque agent compte tenu de son groupe de fonctions d'appartenance.

#### Article 4.1 - Mise en place au 1er octobre 2018

Lors de la première application des dispositions de la présente annexe, le montant indemnitaire mensuel brut perçu antérieurement par l'agent public, au titre du ou des régimes indemnitaires liés aux fonctions exercées ou au grade détenu et, le cas échéant, aux résultats, à l'exception de tout versement à caractère exceptionnel (versement exceptionnel de la PFR), est conservé au titre de l'IFSE.

Reçu en préfecture le 21/06/2023

Publié le



Si le montant individuel brut de l'IFSE de l'agent public correspondant à son groupe ou sous-groupe de fonction d'appartenance est inférieur au montant brut qui lui a été maintenu, la différence entre ces 2 montants bruts correspondra à une garantie indemnitaire.

En cas de fonctions multiples exercées par un agent public et répertoriées au sein des fiches de fonction du Syndicat, l'IFSE de référence sera celui du groupe ou sous-groupe de fonction d'appartenance de la fonction la plus importante dans l'organisation hiérarchique/fonctionnelle.

#### Article 4.2 – Mobilité/recrutement après la mise en place

En dehors de la mise en place de l'IFSE, il n'existe pas de droit au maintien de l'IFSE perçu.

Toutefois lorsque la mobilité ou le recrutement d'un agent public entraînera au vu du groupe de fonctions d'appartenance applicables, une modification à la baisse du montant individuel brut de son IFSE, le Syndicat étudiera la mise en œuvre ou non d'une garantie indemnitaire.

#### Article 4.3 – Garantie indemnitaire

La garantie indemnitaire brute de l'agent public sera dégressive. La hausse du montant individuel brut de l'IFSE issue d'un changement de fonction, d'une promotion ou de la revalorisation de l'IFSE, diminuera d'autant le montant brut de la garantie indemnitaire.

En cas d'absence, la garantie indemnitaire suivra la proratisation/suspension de l'IFSE retenue à l'article 4.2 de la présente annexe.

La garantie indemnitaire se matérialisera sur le bulletin de salaire par une ligne distincte de celle de l'IFSE.

#### Article 4.4 – Activités itinérantes

Pour rappel, l'indemnité forfaitaire de mission de 17,50€ est attribuée sur justificatif aux agents pour le remboursement de leurs frais de repas en cas de missions.

La mission n'étant pas du quotidien, un critère itinérance a été intégré dans l'IFSE. Les fonctions suivantes exigeant des déplacements au moins 4 jours/semaine ne percevront pas l'indemnité forfaitaire de mission de 17,50€ :

Agent contrôle qualité	Electromécanicien ouvrages AEP ou ASST ou AEP-ASST
Agent contrôle AC/ANC	Agent exploitation réseaux ou ouvrages
Agent référent caméra	Agent hydrocureur
Agent topographe	Mécanicien-soudeur agence
Géomètre topographe	Releveurs de compteurs
Chargé surveillance qualité de l'eau itinérant	Opérateur topographe
Chargé d'études et travaux réseaux ou ouvrages	Responsable réseaux ou ouvrages
Chargé études ASST	Responsable maintenance et travaux ouvrages
Chargé travaux réseaux	Responsable urbanisme/travaux ASST
Chargé travaux ouvrages agence	Responsable hydrocurage
Chargé travaux ASST	Responsable centre d'exploitation
Coordinateur télégestion	Adjoint responsable ouvrages
Coordinateur application métiers	Adjoint responsable réseaux
	Adjoint responsable hydrocurage

En revanche, l'indemnité forfaitaire de mission de 17,50€ continuera à être attribuée sur justificatif aux agents pour le remboursement de leurs frais de repas en cas de :

- missions de renfort occasionnel sur un autre territoire que celui sur lequel il est habituellement affecté (centre/agence/département pour le siège)
- réunions de travail avec des managers ou de chantier avec des prestataires/administrations/élus/entreprises,
- formation/concours/examen conformément à la procédure de gestion des frais de déplacement.

#### ARTICLE 5 – DATE D'EFFET

Les mises à jour de cette annexe s'appliqueront à compter du 19 juin 2023.







### Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 13 juin 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le 13 juin, à partir de 9 heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée « Vienne » à Poitiers (Vienne), au siège d'Eaux de Vienne-Siveer, 55 rue de Bonneuil-Matours, sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

#### Délibération n°3

Objet : Remises gracieuses présentées en Commission "Relation abonnés et solidarité" du 25 avril 2023 - Budget Eau et Assainissement

Date de la convocation : 06/06/2023 Nombre de membres du Bureau : 25

Nombre d'élus présents : 18

Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 3 Nombre de droits de vote : 20 (80 %) Secrétaire de séance : Claude Sergent

#### Étaient présents :

Dans la salle "Vienne" (18) :

Madame Evelvne AZIHARI Monsieur Rémy COOPMAN Monsieur Patrick CHARRIER Monsieur Dominique DABADIE Monsieur Alain GUILLON Monsieur Claude DAVIAUD Monsieur Bernard HENEAU Monsieur Jean-Pierre JAGER Monsieur Gilbert JALADEAU Madame Odile LANDREAU Monsieur Roland LATU Monsieur Michel MALLET Madame Françoise MICAULT Monsieur Philippe PATEY Monsieur Nicolas REVEILLAULT Monsieur Bernard ROUSSEAU Monsieur Jacques SABOURIN Monsieur Thierry TRIPHOSE

#### Absents avant donné pouvoir (3):

Monsieur DORET a donné pouvoir à Monsieur HENEAU Monsieur LUCAUD a donné pouvoir à Monsieur COOPMAN Monsieur RENAUD a donné pouvoir à Monsieur SERGENT

#### Absents excusés (5):

Madame Pascale GUITTET ainsi que Messieurs Christian CHAPLAIN, Frédy POIRIER et Edouard RENAUD

Claude SERGENT a été contraint de sortir momentanément de la salle.

<u>Assistaient également à la séance</u>: Messieurs Bruno ALAPETITE, Jean-Philippe JOLY, Olivier HOUSSIN, Yves KOCHER, Pascal LEVAVASSEUR, Alexandre SALINI, Mesdames Mélanie ELIE, Sabine GODET, Louise PEINTUREAU et Sylviane BEAUVAIS et Monsieur Jean-Luc NANOT, chef de service comptable à la Direction générale des finances publiques

Envoyé en préfecture le 21/06/2023

Reçu en préfecture le 21/06/2023

Publié le

ID: 086-200049104-20230613-SAJA\_230613\_\_3-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Comité syndical n°2 du 07 octobre 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau et au Président.

Vu la délibération n°5 du 29 juin 2022 modifiant la délibération n°2 précitée du 07 octobre 2020,

Vu l'instruction codificatrice du 20 décembre 2021 de la Direction générale des finances publiques,

Le Président expose aux membres du Bureau que la Commission "Relation abonnés et solidarité" s'est réunie le 25 avril 2023 pour examiner des demandes de remise gracieuse formulées par des abonnés pour des motifs divers (fuites sur installations privées, consommations inexpliquées, difficultés financières etc.).

Le Président précise que ces dossiers examinés par la Commission ne remplissent pas les conditions de la loi Warsmann, fixées à l'article L.2224-12-4 du Code général des collectivités territoriales, permettant de bénéficier d'un écrêtement sur la facture d'eau et/ou d'assainissement.

Sur les 12 dossiers étudiés, la Commission propose d'émettre un avis favorable pour 6 dossiers :

- 2 demandes de remise gracieuse,
- 1 demande d'annulation de pénalités suite à une installation d'assainissement non collectif réalisée sans étude préalable,
- 1 demande de remboursement de facture de plombier faisant l'objet d'un accord transactionnel (suite à un branchement du mauvais compteur),
- 1 demande de remboursement d'un surpresseur faisant l'objet d'un accord transactionnel (suite au dysfonctionnement de l'ancien lors du changement de compteur d'eau),
- 1 avis de la Médiation de l'Eau.

Le Bureau décide, à l'unanimité, de retenir les avis émis par la Commission "Relation abonnés et solidarité" à l'issue de sa séance du 25 avril 2023.

Référence contrat	Motif remise gracieuse	Montant Facture initiale (en € TTC)	Montant estimé Remise accordée (en € TTC)	Montant estimé Nouvelle facture (en € TTC)
1139489	Remise gracieuse accordée sur la facture d'assainissement n° 3346089 suite à surconsommation inexpliquée et impossibilité d'expertiser le compteur	2 967 €	1 558 €	1 409 €

Envoyé en préfecture le 21/06/2023

Reçu en préfecture le 21/06/2023

Publié le

ID: 086-200049104-20230613-SAJA\_230613\_\_3-DE

1209883	Remise gracieuse accordée sur la facture d'eau n° 3308067 suite à fuite sur canalisation souterraine	2 860 €	2 718 €	142€
Montant to	tal estimé de Remise accordée (e	4 276 €		

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président,

Signé électroniquement par : Rémy COOPMAN Date de signature : 21/06/2023 Qualité : Actes -Président







# Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 13 juin 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le 13 juin, à partir de 9 heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée « Vienne » à Poitiers (Vienne), au siège d'Eaux de Vienne-Siveer, 55 rue de Bonneuil-Matours, sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

### Délibération n°4 <u>Objet</u>: Entretien ménager des locaux Eaux de Vienne-Siveer

Date de la convocation : 06/06/2023 Nombre de membres du Bureau : 25

Nombre d'élus présents : 19

Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 3 Nombre de droits de vote : 22 (88 %) Secrétaire de séance : Claude Sergent

#### Étaient présents :

Dans la salle "Vienne" (19):

Madame Evelyne AZIHARI Monsieur
Monsieur Patrick CHARRIER Monsieur
Monsieur Claude DAVIAUD Monsieur
Monsieur Bernard HENEAU Monsieur
Monsieur Gilbert JALADEAU Madame (1)
Monsieur Roland LATU Monsieur
Madame Françoise MICAULT Monsieur
Monsieur Nicolas REVEILLAULT Monsieur
Monsieur Jacques SABOURIN Monsieur

Monsieur Rémy COOPMAN
Monsieur Dominique DABADIE
Monsieur Alain GUILLON
Monsieur Jean-Pierre JAGER
Madame Odile LANDREAU
Monsieur Michel MALLET
Monsieur Philippe PATEY
Monsieur Bernard ROUSSEAU
Monsieur Claude SERGENT

#### Absents avant donné pouvoir (3):

Monsieur Thierry TRIPHOSE

Monsieur DORET a donné pouvoir à Monsieur HENEAU Monsieur LUCAUD a donné pouvoir à Monsieur COOPMAN Monsieur RENAUD a donné pouvoir à Monsieur SERGENT

#### Absents excusés (3):

Madame Pascale GUITTET ainsi que Messieurs Christian CHAPLAIN et Frédy POIRIER

<u>Assistaient également à la séance</u>: Messieurs Bruno ALAPETITE, Jean-Philippe JOLY, Olivier HOUSSIN, Yves KOCHER, Pascal LEVAVASSEUR, Alexandre SALINI, Mesdames Mélanie ELIE, Sabine GODET, Louise PEINTUREAU et Sylviane BEAUVAIS et Monsieur Jean-Luc NANOT, chef de service comptable à la Direction générale des finances publiques

Publié le

ID: 086-200049104-20230613-SAJA\_230613\_\_4-DE

Le Président rappelle aux membres du Bureau que l'entretien ménager et la vitrerie des différents bâtiments (siège, agences, centres d'exploitation et certains ouvrages) était assuré par l'entreprise SAMSIC via la centrale d'achat de Grand Poitiers. Ce marché ayant pris fin au 31 décembre 2022, il s'avère nécessaire de lancer une nouvelle consultation en procédure formalisée d'appel d'offre ouvert, afin de conclure des accords-cadres à bons de commande.

#### L'allotissement pourrait être le suivant :

Lot	Montant maximum HT annuel	Montant maximum HT pour 4 ans	
1- Entretien ménager	180 000 €	720 000 €	
2- Entretien de la vitrerie	20 000 €	80 000 €	
Total HT	200 000 €	800 000 €	

Une augmentation du nombre de passages par le prestataire dans les locaux a été souhaitée par le F3SCT de façon à être en conformité avec le Code du travail (articles R4228-3, R4228-9 et R4228-13). La fréquence préconisée serait d'au moins une heure par jour afin de permettre aux personnels d'entretien d'intervenir quotidiennement notamment dans les vestiaires et sanitaires.

#### Le Bureau décide, à l'unanimité :

- d'accepter le lancement d'une consultation en procédure formalisée d'appel d'offres ouvert en application de l'article R2124-2 1° du Code de la commande publique,
- de valider l'allotissement et les montants indiqués ci-dessus,
- d'autoriser le Président à signer les accords-cadres à bons de commande, et tous documents à intervenir dans leur passation et leur exécution, y compris les actes modificatifs éventuels dans la limite de +10% des crédits indiqués ci dessus.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président,

Signé électroniquement par : Rémy COOPMAN Date de signature : 21/06/2023 Qualité : Actes -Président







### Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 13 juin 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le 13 juin, à partir de 9 heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée « Vienne » à Poitiers (Vienne), au siège d'Eaux de Vienne-Siveer, 55 rue de Bonneuil-Matours, sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

### Délibération n°5 Objet : Travaux d'aménagement du centre de Montmorillon

Date de la convocation : 06/06/2023 Nombre de membres du Bureau : 25

Nombre d'élus présents : 18

Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 3 Nombre de droits de vote : 21 (84 %) Secrétaire de séance : Claude Sergent

#### Étaient présents :

Dans la salle "Vienne" (18) :

Madame Evelyne AZIHARI
Monsieur Rémy COOPMAN
Monsieur Patrick CHARRIER
Monsieur Dominique DABADIE
Monsieur Claude DAVIAUD
Monsieur Bernard HENEAU
Monsieur Gilbert JALADEAU
Monsieur Roland LATU
Monsieur Michel MALLET

Madame Françoise MICAULT
Monsieur Bernard ROUSSEAU
Monsieur Claude SERGENT
Monsieur Nicolas REVEILLAULT
Monsieur Nicolas REVEILLAULT
Monsieur Jacques SABOURIN
Monsieur Thierry TRIPHOSE

#### Absents ayant donné pouvoir (3) :

Monsieur DORET a donné pouvoir à Monsieur HENEAU Monsieur LUCAUD a donné pouvoir à Monsieur COOPMAN Monsieur RENAUD a donné pouvoir à Monsieur SERGENT

#### Absents excusés (4):

Madame Pascale GUITTET ainsi que Messieurs Christian CHAPLAIN et Frédy POIRIER Philippe PATEY a été contraint de sortir momentanément de la salle

<u>Assistaient également à la séance</u>: Messieurs Bruno ALAPETITE, Jean-Philippe JOLY, Olivier HOUSSIN, Yves KOCHER, Pascal LEVAVASSEUR, Alexandre SALINI, Mesdames Mélanie ELIE, Sabine GODET, Louise PEINTUREAU et Sylviane BEAUVAIS et Monsieur Jean-Luc NANOT, chef de service comptable à la Direction générale des finances publiques

Reçu en préfecture le 21/06/2023

Publié le

ID: 086-200049104-20230613-SAJA\_230613\_\_5-DE

Par délibération en date du 24 janvier 2023, le Président a informé les membres du Bureau du projet d'aménagement du centre de Montmorillon qui comprend les travaux de VRD, la maîtrise d'oeuvre, ainsi que les travaux d'extension et de réaménagement des locaux pour recevoir le personnel, les équipements et le matériel du centre de Saint Savin.

L'opération n° 19181 a été budgétée en investissement, aux budgets eau et assainissement à hauteur de 972 000 € HT.

L'aménagement des travaux de VRD a été validé en CAO en date du 21 février 2023, et les travaux ont démarré début mars 2023 pour un montant de 276 214.50 € HT.

Un marché de maîtrise d'œuvre a été conclu avec le groupement OG2L, ACE et ATES pour un montant de 46 680 € HT, dont 3 000 € HT pour une étude de faisabilité pour l'installation de panneaux photovoltaïque sur la partie extension.

Le projet définitif des travaux à venir a été remis aux services d'Eaux de Vienne pour une estimation prévisionnelle de 630 600 € HT.

#### L'allotissement serait le suivant :

Lots	Montants estimés HT
Lot 01. Terrassement	28 400 €
Lot 02. Gros oeuvre	61 200 €
Lot 03. Charpente métallique et bois	60 700 €
Lot 04. Bardage métallique type panneau sandwich	44 500 €
Lot 05. Couverture bac isolé	32 800 €
Lot 06. Menuiseries extérieure et intérieure	48 200 €
Lot 07. Cloisons sèches	50 900 €
Lot 08. Carrelage	24 800 €
Lot 09. Peinture	14 100 €
Lot 10. Plomberie	24 500 €
Lot 11. Chauffage ventilation	126 000 €
Lot 12. Electricité	114 500 €
Total HT	630 600 €

#### Le Bureau décide, à l'unanimité :

- de valider l'allotissement présenté ci-dessus ainsi que les montants estimés ;
- d'accepter le lancement de la consultation en procédure adaptée en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 à R.2123-7 du Code de la commande publique ;

Envoyé en préfecture le 21/06/2023 Reçu en préfecture le 21/06/2023

Publié le

ID: 086-200049104-20230613-SAJA\_230613\_\_5-DE

 d'autoriser le Président à signer les marchés de travaux et tous documents à intervenir dans leur passation et leur exécution, y compris les actes modificatifs éventuels, dans la limite de +15% des crédits indiqués ci dessus.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président,

Signé électroniquement par : Rémy COOPMAN Date de signature : 21/06/2023 Qualité : Actes -Président

Publié le





### Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 13 juin 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le 13 juin, à partir de 9 heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée « Vienne » à Poitiers (Vienne), au siège d'Eaux de Vienne-Siveer, 55 rue de Bonneuil-Matours, sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

#### Délibération n°6

Objet : Acquisition d'un terrain pour la construction d'un poste de relèvement sur la commune de Moncontour - Budget Assainissement

Date de la convocation : 06/06/2023 Nombre de membres du Bureau : 25

Nombre d'élus présents : 18

Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 3 Nombre de droits de vote : 21 (84 %) Secrétaire de séance : Claude Sergent

#### Étaient présents :

Dans la salle "Vienne" (18) :

Madame Evelyne AZIHARI
Monsieur Rémy COOPMAN
Monsieur Patrick CHARRIER
Monsieur Dominique DABADIE
Monsieur Claude DAVIAUD
Monsieur Bernard HENEAU
Monsieur Gilbert JALADEAU
Monsieur Rémy COOPMAN
Monsieur Dominique DABADIE
Monsieur Alain GUILLON
Monsieur Jean-Pierre JAGER
Madame Odile LANDREAU
Monsieur Roland LATU
Monsieur Michel MALLET

Madame Françoise MICAULT Monsieur Bernard ROUSSEAU Monsieur Jacques SABOURIN Monsieur Claude SERGENT Monsieur Thierry TRIPHOSE

#### Absents ayant donné pouvoir (3):

Monsieur DORET a donné pouvoir à Monsieur HENEAU Monsieur LUCAUD a donné pouvoir à Monsieur COOPMAN Monsieur RENAUD a donné pouvoir à Monsieur SERGENT

#### Absents excusés (4):

Madame Pascale GUITTET ainsi que Messieurs Christian CHAPLAIN et Frédy POIRIER Philippe PATEY a été contraint de sortir momentanément de la salle

<u>Assistaient également à la séance</u>: Messieurs Bruno ALAPETITE, Jean-Philippe JOLY, Olivier HOUSSIN, Yves KOCHER, Pascal LEVAVASSEUR, Alexandre SALINI, Mesdames Mélanie ELIE, Sabine GODET, Louise PEINTUREAU et Sylviane BEAUVAIS et Monsieur Jean-Luc NANOT, chef de service comptable à la Direction générale des finances publiques

Reçu en préfecture le 21/06/2023

Publié le

ID: 086-200049104-20230613-SAJA\_230613\_\_6-DE

Vu la délibération n°2 du Comité syndical du 7 octobre 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau pour prendre toute décision concernant l'acquisition de biens immobiliers, moyennant un prix maximum de 200 000 € HT,

Les rejets des eaux usées des abonnés de l'impasse du moulin à Moncontour, assujettis à la redevance assainissement, sont effectués vers une fosse. Les eaux usées sont ensuite refoulées sur le haut de l'impasse via une canalisation relevant du domaine public qui se colmate régulièrement.

Des travaux de conformité validés par la commission Eaux et Assainissement visant à installer un poste de refoulement nécessitent une acquisition foncière d'une surface d'environ 31m². Ces travaux sont planifiés en 2024.

Messieurs Manteau Bernard et Martineau Clément, copropriétaires, acceptent de céder une telle surface (nouvellement cadastrée section AD 493) sur une parcelle de terrain non-bâti identifiée au cadastre, avant bornage, section AD 334, d'une contenance totale de 83m² située à Moncontour, impasse le petit Moulin, moyennant le prix de 25 euros (cf. plan en annexe).

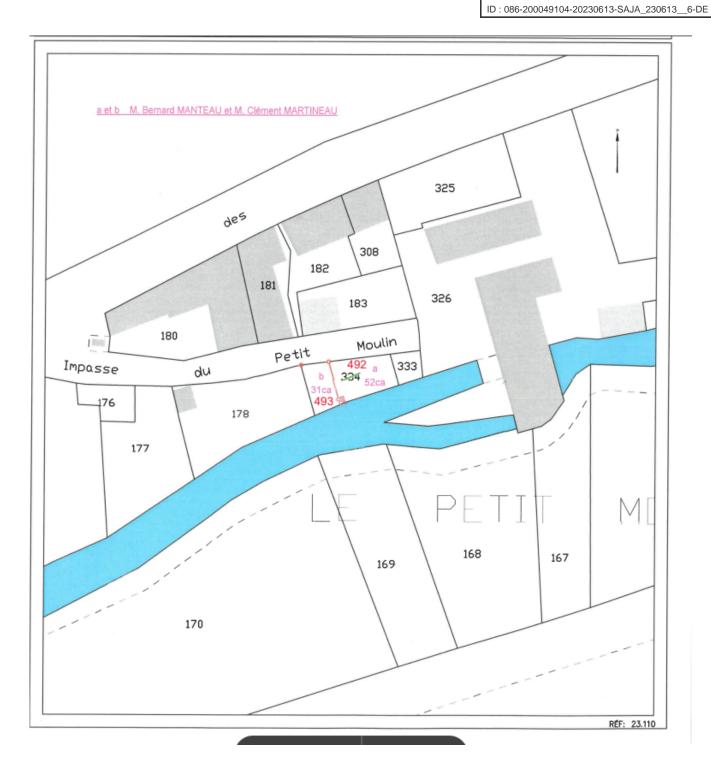
#### Le Bureau décide, à l'unanimité :

- d'approuver l'acquisition, moyennant le prix de 25,00 €, d'une surface de 31m² cadastrée section AD 493, située sur le territoire de la commune de Moncontour, impasse du petit Moulin (Vienne), appartenant à Messieurs Manteau Bernard et Martineau Clément,
- de confier l'établissement de l'acte authentique à la Selarl "Notaccords" (Maître Guillaume Carré), titulaire d'un office notarial à Saint-Georges-lès-Baillargeaux (Vienne), les frais d'acte, estimés à environ 400,00 €, étant à la charge du Syndicat,
- d'autoriser le Président à arrêter les termes de l'acte authentique de vente et à le signer, de même que tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président.

Signé électroniquement par : Rémy COOPMAN Date de signature : 21/06/2023 Qualité : Actes -Président



Publié le





### Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 13 juin 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le 13 juin, à partir de 9 heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée « Vienne » à Poitiers (Vienne), au siège d'Eaux de Vienne-Siveer, 55 rue de Bonneuil-Matours, sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

#### Délibération n°7

Objet : Réalisation d'une consultation de maîtrise d'oeuvre pour des opérations de renouvellement de réseaux d'eau potable (phase 3) du budget 2023

Date de la convocation : 06/06/2023 Nombre de membres du Bureau : 25

Nombre d'élus présents : 18

Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 3 Nombre de droits de vote : 20 (80 %) Secrétaire de séance : Claude Sergent

#### Étaient présents :

Dans la salle "Vienne" (18) :

Madame Evelvne AZIHARI Monsieur Rémy COOPMAN Monsieur Patrick CHARRIER Monsieur Dominique DABADIE Monsieur Alain GUILLON Monsieur Claude DAVIAUD Monsieur Bernard HENEAU Monsieur Jean-Pierre JAGER Monsieur Gilbert JALADEAU Madame Odile LANDREAU Monsieur Roland LATU Monsieur Michel MALLET Madame Françoise MICAULT Monsieur Philippe PATEY Monsieur Nicolas REVEILLAULT Monsieur Bernard ROUSSEAU Monsieur Jacques SABOURIN Monsieur Thierry TRIPHOSE

#### Absents avant donné pouvoir (3):

Monsieur DORET a donné pouvoir à Monsieur HENEAU Monsieur LUCAUD a donné pouvoir à Monsieur COOPMAN Monsieur RENAUD a donné pouvoir à Monsieur SERGENT

#### Absents excusés (5):

Madame Pascale GUITTET ainsi que Messieurs Christian CHAPLAIN, Frédy POIRIER et Edouard RENAUD

Claude SERGENT a été contraint de sortir momentanément de la salle

<u>Assistaient également à la séance</u>: Messieurs Bruno ALAPETITE, Jean-Philippe JOLY, Olivier HOUSSIN, Yves KOCHER, Pascal LEVAVASSEUR, Alexandre SALINI, Mesdames Mélanie ELIE, Sabine GODET, Louise PEINTUREAU et Sylviane BEAUVAIS et Monsieur Jean-Luc NANOT, chef de service comptable à la Direction générale des finances publiques

ID: 086-200049104-20230613-SAJA

Le Président informe les membres du Bureau que compte tenu de l'augmentation des budgets Eau et Assainissement, le syndicat, en sus de l'ingénierie interne au syndicat, va faire appel à de l'ingénierie privée.

Ce projet est conforme à la feuille de route confiée à la Direction de la Prospective.

L'objectif de cette externalisation est :

- de permettre au syndicat de disposer de deux systèmes de maîtrise d'oeuvre pour assurer nos missions et la montée en charge des cibles d'investissement,
- de permettre d'engager toutes les opérations inscrites aux budgets,
- de dégager du temps pour le pilotage des missions de maîtrise d'œuvre interne.

Ces opérations de renouvellement de réseaux eau potable viennent en substitution de l'enveloppe initialement prévue pour l'inflation et des renouvellements non programmés au Budget 2023 (2.5 M € HT).

Intitulé	Linéaire en mètre	Montant estimatif des travaux € HT	Estimation maitrise d'œuvre € HT - taux 5.1%	AMO(Eaux de Vienne) € HT - 1 %	Montant total € HT
CL GP SUD OUEST - PROG 2023 -Coulombiers - renouvellement réseau "bouclage Nord-Est"	3 400	530 000 €	27 000 €	5 300 €	562 300 €
CL GRAND POITIERS EST - PROG 2023 -La Chapelle Moulière - renouvellement réseau " La Duvauderie"	1 000	165 000 €	8 400 €	1 650 €	175 050 €
CL GRAND POITIERS EST - PROG 2023 -Interco Bonnes-Chauvigny	2 500	375 000€	19 100 €	3 750 €	397 850 €
	1 600	285 000€	14 500 €	2 850 €	302 350 €
CL LA BUSSIERE SAINT SAVIN - PROG 2023 -St Pierre de Maillé - renouvellement réseau route de Vicq					
CL LA SOURCE BLEUE - PROG 2023- Sommières du Clain - renouvellement réseau Montplaisir	3 200	495 000€	25 200 €	4 950 €	525 150 €
	2 200	330 000€	16 800 €	3 300 €	350 100 €
CL LUSSACOIS - Prog 2023 - Leignes sur fontaine - renouvellement réseau "liaison forage Tussac-Pindray"					
CL SUD VIENNE - PROG 2023 - Payroux - renouvellement réseau "Chez Navette"	1 200	190 000€	9 700 €	1 900 €	201 600 €
TOTAL	15 100	2 370 000 €	120 700 €	23 700 €	2 514 400 €

Le montant estimatif de maîtrise d'œuvre externalisée est de 120 700,00 € HT.

Le montant estimatif des travaux est de 2 370 000,00 € HT.

Reçu en préfecture le 21/06/2023

Publié le

ID: 086-200049104-20230613-SAJA\_230613\_\_7-DE

#### Le Bureau décide, à l'unanimité :

- d'approuver l'externalisation de la maîtrise d'oeuvre pour les opérations citées ;
- de lancer une consultation de maîtrise d'oeuvre, en procédure formalisée, conformément à l' article R 2172-2 du Code de la commande publique;
- d'autoriser le Président à signer les marchés de maîtrise d'œuvre et tous documents à intervenir dans leur passation et leur exécution, y compris les actes modificatifs éventuels dans la limite de +10% des crédits indiqués ci-dessus ;
- d'approuver la réalisation des travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable du programme 2023 des Comités Locaux dans la limite des crédits inscrits, à savoir 2 370 000 € HT;
- de lancer, pour la réalisation de ces travaux, une consultation allotie en procédure formalisée, conformément aux articles R2124-2, R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique ;
- d'autoriser le Président à signer les marchés de travaux, ainsi que tous documents à intervenir dans leur passation et leur exécution, y compris les actes modificatifs éventuels dans la limite de +15% des crédits indiqués ci-dessus.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président.

Signé électroniquement par : Rémy COOPMAN Date de signature : 21/06/2023 Qualité : Actes -Président

Publié le





#### Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 13 juin 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le 13 juin, à partir de 9 heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée « Vienne » à Poitiers (Vienne), au siège d'Eaux de Vienne-Siveer, 55 rue de Bonneuil-Matours, sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

#### Délibération n°8

Objet: Travaux de réhabilitation d'ouvrages assainissement - Budget Assainissement 2023

Date de la convocation : 06/06/2023 Nombre de membres du Bureau : 25

Nombre d'élus présents : 18

Nombre d'élu ayant donné pouvoir : 3 Nombre de droits de vote : 20 (80 %) Secrétaire de séance : Claude Sergent

#### Étaient présents :

Dans la salle "Vienne" (18) : Madame Evelyne AZIHARI Monsieur Rémy COOPMAN Monsieur Patrick CHARRIER Monsieur Dominique DABADIE Monsieur Alain GUILLON Monsieur Claude DAVIAUD Monsieur Bernard HENEAU Monsieur Jean-Pierre JAGER Monsieur Gilbert JALADEAU Madame Odile LANDREAU Monsieur Roland LATU Monsieur Michel MALLET Madame Françoise MICAULT Monsieur Philippe PATEY Monsieur Nicolas REVEILLAULT Monsieur Bernard ROUSSEAU

Monsieur Jacques SABOURIN Monsieur Thierry TRIPHOSE

#### Absents ayant donné pouvoir (3):

Monsieur DORET a donné pouvoir à Monsieur HENEAU Monsieur LUCAUD a donné pouvoir à Monsieur COOPMAN Monsieur RENAUD a donné pouvoir à Monsieur SERGENT

#### Absents excusés (5):

Madame Pascale GUITTET ainsi que Messieurs Christian CHAPLAIN, Frédy POIRIER et Edouard RENAUD

Claude SERGENT a été contraint de sortir momentanément de la salle.

Assistaient également à la séance : Messieurs Bruno ALAPETITE, Jean-Philippe JOLY, Olivier HOUSSIN, Yves KOCHER, Pascal LEVAVASSEUR, Alexandre SALINI, Mesdames Mélanie ELIE, Sabine GODET, Louise PEINTUREAU et Sylviane BEAUVAIS et Monsieur Jean-Luc NANOT, chef de service comptable à la Direction générale des finances publiques

#### Le Président informe les membres du Bureau :

- que le syndicat possède environ 700 postes de relèvement ou de refoulement sur ses systèmes d'assainissement,
- que la réception et le pompage des eaux usées peuvent générer au fil du temps une dégradation du génie civil et de l'hydraulique de ces ouvrages de pompage,
- qu'il convient par conséquent de renouveler intégralement certains ouvrages et a minima de changer et adapter l'hydraulique des autres,
- qu'ainsi, les projets de réhabilitation pour 2023 concernent 5 ouvrages d'assainissement listés dans le tableau ci après :

Comité local	Commune	Intitulé	Montant estimatif des travaux € HT	<i>Maîtrise</i> d'oeuvre € HT	Montant total € HT
CL CHATELLERAULT NAINTRE	CHÂTELLERAULT	CL CHÂTELLERAULT - PROG 2023- Réhabilitation du PR Targé		4 200 €	84 200 €
CL HAUT POITOU EST	VOUILLÉ	HPE - PROG 2023 -Vouillé - Réhab PR Super U	40 000€	2 100 €	42 100 €
CL LATHUS MONTMORILLON JOUHET	MOULISMES	CL LATHUS - PROG 2023 - Moulismes Réhabilitation lagune Bourg	70 000€	3 600 €	73 600 €
CL VALLÉES DU CLAIN	MARÇAY	CL VALLÉES CLAIN - PROG 2023- Marcay - TTP H2S	30 000€	1 600 €	31 600 €
CL GP SUD OUEST	LUSIGNAN	CL GP SUD OUEST - PROG 2023- Lusignan - réhabilitation PR camping		5 200 €	105 200 €
TOTAL			320 000 €	16 700 €	336 700 €

Le Président précise que les crédits nécessaires ont été validés et votés par le Comité syndical d'Eaux de Vienne-Siveer, à la section d'investissement du budget assainissement, lors de la séance du 8 février 2023.

#### Le Bureau décide, à l'unanimité :

- d'approuver la réalisation des travaux d'assainissement de réhabilitation susvisés ;

Reçu en préfecture le 21/06/2023

Publié le

ID: 086-200049104-20230613-SAJA\_230613\_\_8-DE

 de valider le lancement d'une consultation en procédure adaptée, qui aboutira à la passation de marchés de travaux, au sens des articles L.2123-1 et R.2123-1 à R.2123-7 du Code de la commande publique;

 d'autoriser le Président à signer les marchés de travaux et tous documents à intervenir dans leur passation et leur exécution, y compris les actes modificatifs éventuels dans la limite de +15% des crédits indiqués ci-dessus.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président,

Signé électroniquement par : Rémy COOPMAN Date de signature : 21/06/2023 Qualité : Actes -Président

Publié le





# Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 13 juin 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le 13 juin, à partir de 9 heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée « Vienne » à Poitiers (Vienne), au siège d'Eaux de Vienne-Siveer, 55 rue de Bonneuil-Matours, sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

#### Délibération n°9

Objet : Travaux de réseaux d'assainissement et d'eau potable à Saint-Gervais-les-Trois-Clochers (groupement de commande avec SRD)

Date de la convocation : 06/06/2023 Nombre de membres du Bureau : 25

Nombre d'élus présents : 19

Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 3 Nombre de droits de vote : 22 (88 %) Secrétaire de séance : Claude Sergent

#### Étaient présents :

Dans la salle "Vienne" (19) :

Madame Evelvne AZIHARI Monsieur Rémy COOPMAN Monsieur Patrick CHARRIER Monsieur Dominique DABADIE Monsieur Alain GUILLON Monsieur Claude DAVIAUD Monsieur Bernard HENEAU Monsieur Jean-Pierre JAGER Monsieur Gilbert JALADEAU Madame Odile LANDREAU Monsieur Roland LATU Monsieur Michel MALLET Madame Françoise MICAULT Monsieur Philippe PATEY Monsieur Nicolas REVEILLAULT Monsieur Bernard ROUSSEAU Monsieur Jacques SABOURIN Monsieur Claude SERGENT

Monsieur Thierry TRIPHOSE

#### Absents ayant donné pouvoir (3):

Monsieur DORET a donné pouvoir à Monsieur HENEAU Monsieur LUCAUD a donné pouvoir à Monsieur COOPMAN Monsieur RENAUD a donné pouvoir à Monsieur SERGENT

#### Absents excusés (3):

Madame Pascale GUITTET ainsi que Messieurs Christian CHAPLAIN et Frédy POIRIER

<u>Assistaient également à la séance</u>: Messieurs Bruno ALAPETITE, Jean-Philippe JOLY, Olivier HOUSSIN, Yves KOCHER, Pascal LEVAVASSEUR, Alexandre SALINI, Mesdames Mélanie ELIE, Sabine GODET, Louise PEINTUREAU et Sylviane BEAUVAIS et Monsieur Jean-Luc NANOT, chef de service comptable à la Direction générale des finances publiques

Par délibération n°4 du 11 octobre 2022, le Président informait les membres du Bureau du projet de réhabilitation des réseaux d'assainissement et d'eau potable, (travaux en groupement de commande avec SRD) rue Jules Edouard Ménard à Saint-Gervais-les-Trois-Clochers.

Ces travaux, comprenant notamment la mise en séparatif du réseau d'assainissement sur 1 300 ml conformément aux préconisations du schéma directeur d'assainissement et le renouvellement du réseau d'eau potable, s'inscrivent dans le programme des investissements proposés par le comité local de Vaux, les crédits nécessaires d'un montant de 735 000 € HT ayant été validés et votés par le comité syndical du 16 février 2022.

La consultation des entreprises a été lancée le 27 Janvier 2023 pour une remise des offres le 07 Avril 2023. Trois offres ont été remises.

Toutes les offres sont supérieures à l'estimation ; plusieurs raisons peuvent expliquer ce dépassement :

- l'estimation des travaux a été faite en 2021 : contexte actuel de forte inflation (augmentation des coûts des matières premières, des carburants, etc..),
- la consultation en groupement de commande avec SRD induit une baisse de cadence de par la pose de tous les réseaux dans la même tranchée.

Dans la mesure où ces travaux sont inscrits dans le schéma directeur d'assainissement de la commune de Saint-Gervais-les-Trois-Clochers, il y a lieu d'affecter des crédits complémentaires à cette opération.

De plus, ces travaux sont largement financés, 80% pour l'assainissement (60% Agence de l'Eau Loire-Bretagne et 20% Département de la Vienne) et 50% (Agence de l'eau Loire-Bretagne) pour l'eau potable dans le cadre de l'appel à projet réseaux fuyards.

Le projet, qui avait été estimé à 725 000 € HT, doit être réévalué à hauteur de 995 000 € HT soit un crédit complémentaire de 270 000 € HT en vue de retenir une offre lors de la CAO du groupement.

Le tableau ci dessous reprend les différents montants :

Prestations	Montant estimé € H.T.	Montant actualisé suite à la remise des offres € H.T.
Travaux eau potable	325 000	495 000
Travaux assainissement	400 000	500 000
TOTAL	725 000	995 000

Cette somme nécessite une réorientation des crédits issus d'opérations non réalisées en 2023.

#### Le Bureau décide, à l'unanimité :

 d'approuver la réalisation des travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement et de renouvellement du réseau d'eau potable susvisés;

Reçu en préfecture le 21/06/2023

Publié le

ID: 086-200049104-20230613-SAJA\_230613\_\_9-DE

- d'approuver l'augmentation des crédits pour cette opération;
- d'autoriser le Président à signer le marché de travaux de la rue Jules Edouard Ménard à Saint-Gervais-les-Trois-Clochers et tous documents à intervenir dans leur passation et leur exécution, y compris les actes modificatifs éventuels, dans la limite de +15% des crédits indiqués ci-dessus.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président,

Signé électroniquement par : Rémy COOPMAN Date de signature : 21/06/2023 Qualité : Actes -Président